

ROYAUME DU MAROC

**1** *Éliminer la pauvreté extrême et la faim*

**2** *Assurer l'éducation primaire pour tous*

## **OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT**

**3** *Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*

## **RAPPORT NATIONAL 2005**

**4** *Réduire la mortalité infantile*

Septembre 2005

**ROYAUME DU MAROC**

**OBJECTIFS DU MILLENAIRE  
POUR LE DEVELOPPEMENT**

**RAPPORT NATIONAL  
2005**

## Table des matières

	Préface		4
	Introduction	AU PLAN DE LA GOUVERNANCE	6
	Contexte institutionnel, économique et social du Maroc	AU PLAN ÉCONOMIQUE	7
		AU PLAN SOCIAL ET HUMAIN	9
		LES PROJETS SPÉCIFIQUES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN	10
<b>1</b>	<b>Objectif 1</b> Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	1. EVOLUTION DE LA PAUVRETÉ	14
		2. EVOLUTION DES DISPARITÉS SPATIALES DES NIVEAUX DE VIE	15
		3. L'EXCLUSION SOCIALE, FACTEUR D'APPAUVRISSEMENT	15
		4. CAPACITÉ DE SUIVI DE L'OBJECTIF 1 DES OMD	15
		5. L'INDH : UN CHANGEMENT STRATÉGIQUE MAJEUR	16
<b>2</b>	<b>Objectif 2</b> Assurer l'éducation primaire pour Tous	1. SITUATION ACTUELLE	19
		2. CONTRAINTES	20
		3. LES NOUVELLES INFLEXIONS STRATÉGIQUES	20
<b>3</b>	<b>Objectif 3</b> Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	1. SITUATION ACTUELLE	23
		2. CONTRAINTES	24
		3. STRATÉGIES A RENFORCER	24
<b>4</b>	<b>Objectif 4</b> Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	1. SITUATION ACTUELLE	27
		2. CONTRAINTES	27
		3. STRATÉGIES A RENFORCER	27

<b><u>5</u></b>	<b>Objectif 5</b> Améliorer la santé maternelle	1. SITUATION ACTUELLE 2- CONTRAINTES 3. STRATÉGIES À RENFORCER	30 31 31
<b><u>6</u></b>	<b>Objectif 6</b> Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	1. SITUATION ACTUELLE 2- CONTRAINTES 2- STRATÉGIES À RENFORCER	33 33 34
<b><u>7</u></b>	<b>Objectif 7</b> Assurer un environnement durable	1. SITUATION ACTUELLE 2- CONTRAINTES 3. STRATÉGIES À RENFORCER	36 38 38
<b><u>8</u></b>	<b>Objectif 8</b> Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	1. SITUATION ACTUELLE 2. CONTRAINTES 3. STRATÉGIES À RENFORCER	41 42 42
	Table des OMD Cibles/Indicateurs		45
	Abréviations		51
	Bibliographie		52

## Préface

---

La démarche qui a prévalu dans l'élaboration du deuxième rapport national relatif aux Objectifs du Millénaire pour le Développement du Royaume du Maroc a été marquée, comparativement à celle adoptée dans le rapport de 2003, par une plus grande ouverture sur les opérateurs socio-économiques de la société civile et par la prise en compte, en intégrant la dimension genre, des inégalités sociales au sens le plus large.

Cette démarche a renforcé l'exigence unanime de rigueur dans l'évaluation des performances nationales en matière des OMD comme dans la synthèse des recommandations et le souci de tenir compte du pluralisme des positions exprimées.

Dans ce contexte, les résultats du recensement général de la population et de l'habitat, réalisé en septembre 2004, ont constitué, à côté des statistiques ministérielles, une source dont l'exhaustivité et l'actualité font du rapport une référence sérieuse, utile pour tous les partenaires nationaux et extérieurs intéressés par le développement humain au Maroc.

De même, les contributions aux évaluations des réalisations nationales des OMD et les propositions pour en accélérer le rythme ou en infléchir les stratégies et les programmes ont été particulièrement riches et constructives. Le poids des représentants de la société civile et notamment d'associations des droits de l'homme et de militants pour la promotion de l'égalité entre les sexes, a contribué à renforcer la dimension genre dans les débats et les recommandations consacrés à chacune des cibles des OMD.

Rappelons, à cet égard, que le processus participatif qui a marqué l'élaboration du deuxième rapport national a été inauguré, le 18 janvier 2005, par un séminaire national organisé à l'initiative du Haut-Commissariat au Plan, en partenariat avec le PNUD et l'UNIFEM, sur le thème genre et OMD. Il a regroupé les délégués de tous les départements ministériels concernés par cette thématique, d'opérateurs socio-économiques et d'associations de la société civile ainsi que des agences spécialisées des Nations Unies représentées au Maroc.

Six ateliers ont, ainsi, été constitués par thème et ont poursuivi, dans le cadre des départements ministériels concernés et avec les représentants de toutes les catégories de partenaires ci-dessus mentionnées, l'examen de chacune des cibles des OMD selon l'approche et les normes méthodologiques arrêtées en commun. Cet examen a porté sur un total de 27 cibles à travers 69 indicateurs, enrichissant ainsi ce rapport de 9 nouvelles cibles et de 21 nouveaux indicateurs.

Les travaux des ateliers se sont soldés par des rapports thématiques rédigés par des experts indépendants et comportant, chacun, l'analyse critique de la situation, l'évaluation des aptitudes du pays à réaliser les performances ciblées et la formulation de recommandations pour en combler les éventuels retards ou en infléchir le rythme ou l'orientation.

La synthèse des travaux et conclusions de ces ateliers effectuée par le Haut-Commissariat au Plan et exposée dans le présent rapport fait, ainsi, de ce dernier un rapport national dans tout le sens du terme.

Dans cette synthèse, si les recommandations contenues dans les rapports thématiques ont été résumées, les données statistiques fournies par les diverses sources auxquelles ils se sont référés ont été confirmées, actualisées ou parfois nuancées voire rectifiées, à la lumière des résultats disponibles à partir des sources statistiques pertinentes. Parmi celles-ci, les deux recensements généraux de la population et de l'habitat réalisés respectivement en 1994 et 2004, les enquêtes effectuées par le Haut-Commissariat au Plan, en 2000-2001, sur la consommation des ménages, ou trimestriellement sur l'emploi ou encore les rapports d'évaluation réalisés par le même organisme ou des institutions internationales dont la Banque Mondiale ou le PNUD.

C'est ainsi qu'outre une présentation du contexte institutionnel, économique et social du Royaume du Maroc, ce rapport passe en revue, successivement par OMD et par cible, les indicateurs de performance, les contraintes ainsi que les recommandations pour l'échéance de 2015.

## Introduction

### Contexte institutionnel, économique et social

---

Le Maroc est "une monarchie démocratique et sociale" régie par une constitution consacrant les libertés démocratiques et les droits de l'homme " tels qu'ils sont universellement reconnus". Elle attribue le pouvoir législatif au parlement composé de deux chambres: la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers élus, la première, au suffrage universel, la seconde, par des collèges électoraux composés des représentants élus des collectivités locales, des chambres professionnelles et des salariés. Elle consacre l'indépendance de la justice, les carrières des magistrats étant régies par un Conseil Supérieur de la Magistrature élu par les juges et présidé par Le Roi.

Le gouvernement est responsable devant Le Roi et le parlement. Il exerce ses fonctions constitutionnelles sous le leadership d'un monarque jouissant d'une légitimité historique et populaire avérée et de pouvoirs fixés par la constitution. Le Roi est, par ailleurs, de par la tradition consacrée par la constitution, Amir Al Mouminine (Prince des Croisés). Ceci lui confère un pouvoir spirituel et une autorité religieuse qui constituent au Maroc dont les populations sont profondément attachées à l'islam, les fondements d'un consensus national effectif et constant autour d'une acception de l'islam privilégiant le concept doctrinal du juste milieu et les valeurs de la tolérance et de l'ouverture sur la modernité.

#### AU PLAN DE LA GOUVERNANCE

La démocratisation des institutions constitutionnelles s'approfondit par un processus vivant de son élargissement à tous les aspects de la vie nationale. Des textes fondamentaux ont été adoptés ou sont en voie de l'être par le parlement permettant l'élargissement de l'espace des libertés publiques notamment celle de la presse et la création des associations et instituant la transparence dans la gestion des partis et les consultations électorales. De même, des institutions de médiation entre le citoyen et l'administration ont été créées : le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme assure la promotion et le suivi de la culture des droits de l'homme et présente au Roi un rapport annuel sur ceux-ci et Diwan Al Madalim , chargé de traiter les plaintes et les doléances des citoyens. Par ailleurs, "l'Instance Equité et Réconciliation", conçue sous forme d'une commission nationale, largement représentative des partis politiques, des syndicats et des militants des droits de l'homme, a été instituée par le Roi, pour traiter de tout le passif en matière de droits de l'homme hérité de la gouvernance qui a prévalu dans le passé et ce, depuis l'indépendance du Maroc. Des pouvoirs lui sont conférés pour prendre connaissance de tous les dossiers administratifs et autres références nécessaires pour établir la vérité sur les faits et fixer l'indemnisation et les conditions d'insertion dans la vie nationale de tous les citoyens qui ont été victimes de traitements arbitraires.

Au plan de la justice, des juridictions spécialisées compétentes en matière administrative, commerciale et familiale ont été créées. Des textes ont été adoptés garantissant l'égalité des sexes et la protection des droits de l'enfant. La Cour Spéciale de Justice, juridiction d'exception chargée de juger les crimes de détournement de fonds publics, de corruption et de trafics d'influence commis dans

---

l'exercice des fonctions gouvernementales, a été abrogée et ses compétences dévolues à des juridictions de droit commun, précisément aux cours d'appel.

Dans le domaine de la gouvernance locale, le nouveau concept de l'autorité auquel l'administration territoriale a été appelée par le Roi à souscrire vise à promouvoir une démarche de proximité pour traiter les problèmes des citoyens et impulser le développement économique et social aux niveaux régional et local. Dans le même ordre, des compétences relevant, auparavant, de l'administration centrale notamment en matière de promotion des investissements, ont été transférées aux walis des régions. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la politique de consolidation de la déconcentration en vue d'accompagner le processus de décentralisation. Ce processus a été renforcé par l'adoption d'une nouvelle charte communale, en 2002, élargissant les compétences des instances élues et adaptant la loi sur la tutelle des collectivités locales.

### AU PLAN ÉCONOMIQUE

Le Maroc a, très tôt opté, parallèlement au choix du pluralisme politique, pour une économie libérale, ouverte sur le marché international. Il s'est engagé, au cours des années 80, dans un programme d'ajustement structurel conséquent pour se mettre au niveau de la compétitivité qu'exige cette ouverture.

Le Royaume du Maroc est lié par des accords de libre échange conclus avec l'Union Européenne, des pays Arabes (Tunisie, Egypte, Jordanie), la Turquie et récemment avec les Etats-Unis d'Amérique. Son économie est fortement engagée dans un processus de transition où le marché et l'initiative privée doivent constituer les principaux moteurs de la dynamique de la croissance. Depuis les années 90, la politique de réforme du cadre juridique et institutionnel de l'économie menée en vue d'améliorer le profil de la croissance ont donné lieu à un train de mesures législatives et réglementaires qui ont notamment impulsé la libéralisation du commerce extérieur et l'alignement sur les normes internationales des statuts et de la gestion des sociétés et du secteur financier. Une loi sur la concurrence et la liberté des prix s'inspirant des normes en vigueur dans les pays européens ainsi qu'une charte nationale des PME et un code du travail instituant une plus grande souplesse des rapports professionnels, visent à assurer aux entreprises un environnement juridique, institutionnel et social incitatif et à favoriser l'emploi.

Dans le même ordre d'objectifs, la révision du cadre institutionnel des établissements et entreprises publics (EEP) a été poursuivie. Des secteurs monopolistiques tels que les télécommunications, la production d'électricité ou l'audiovisuel ont été libéralisés. Des organes de régulation ont été mis en place pour veiller, notamment, au respect des règles de la concurrence. Dans le cadre de cette politique de repositionnement du rôle de l'Etat et de privatisation, d'importants EEP tels que l'Office National des Chemins de Fer, l'Office National des Transports, l'Office de Développement et d'Exploitation des Ports et le Crédit Agricole sont transformés en sociétés anonymes ou privatisés comme Maroc Télécom, Somaca (production de voitures) ou la Régie des Tabacs.

---

Malgré la forte libéralisation des échanges extérieurs, les exportations marocaines, considérées comme une variable déterminante pour la croissance économique, n'ont pas suffisamment tiré profit des opportunités offertes par la mondialisation des marchés et de la reprise qu'a connue l'économie mondiale depuis l'année 2000. Les importations, par contre, stimulées par la baisse des droits de douane conforme aux engagements internationaux de libre-échange connaissent un rythme d'augmentation soutenu, en raison des déficits céréalier et énergétique chroniques qui, à eux seuls, absorbent le tiers des recettes des exportations. L'effet de ciseaux qui affecte ainsi le commerce extérieur met, par ailleurs, en exergue l'insuffisante compétitivité des produits marocains face à la concurrence étrangère. La balance des paiements courants, malgré ce déficit commercial chronique, dégage un excédent, au cours de la période 2000-2004, équivalent en moyenne à 2,7% du PIB, alimenté, notamment, par les recettes touristiques et les transferts des citoyens marocains résidant à l'étranger.

Le taux d'investissement, variant entre 22 et 24,5 %, reste insuffisant pour constituer le moteur d'une croissance forte et durable. L'effort du secteur public, davantage centré sur le financement des programmes d'infrastructures économiques et sociales, n'a pas encore été suffisamment conforté par le secteur privé, tant national qu'étranger. La contribution effective des investissements directs étrangers (IDE), bien qu'en progression notable, durant les dernières années, n'a pas dépassé 10% du total de la formation brute du capital fixe.

Le système financier reste marqué par une faible capacité à transformer le surplus de ressources financières disponibles en capacités productives nouvelles. Il ne s'implique pas suffisamment dans le financement des PME employant moins de 10 personnes, qui constituent 98% du tissu économique. Le système fiscal, jugé complexe et insuffisamment incitatif à l'investissement, est en instance de connaître, pour l'exercice 2006, une réforme profonde destinée à en simplifier la structure, en renforcer le caractère incitatif à l'investissement et en élargir l'assiette pour résorber progressivement le secteur informel.

Dans ce contexte, le Maroc a su, malgré tout, maintenir une relative stabilité de son cadre macro-économique. L'inflation est restée au dessous de 2%. Le déficit budgétaire, grâce, il est vrai, aux recettes d'un large programme de privatisations, est demeuré à un niveau moyen voisin de 3,6%. Il subit, cependant, le poids du niveau élevé de la masse salariale, de la faible élasticité des recettes fiscales et de l'ampleur des dépenses au titre de subventions des produits de base (farine, sucre, produits pétroliers).

Le taux de croissance de l'économie marocaine, malgré une libéralisation résolue, une ouverture tous azimuts et une rigueur dans la gestion macro-économique n'a, cependant, pas encore atteint un palier en rupture significative avec le sentier tendanciel des dernières années, de manière à réduire substantiellement le taux particulièrement élevé de chômage. La croissance du PIB des dix dernières années s'est située à 3%, environ, en moyenne. Elle reste dépendante d'un PIB agricole qui, soumis aux aléas climatiques, évolue en dents de scie, passant de -17% en 1999 à +28% en 2001 et à +18% en 2003. Elle a, pour la période 2000-2004, été, néanmoins, en moyenne de 4 %, bénéficiant

---

ficiant d'une demande extérieure favorable et de conditions climatiques exceptionnellement bonnes. Si cette évolution a favorisé l'amélioration des niveaux de vie des populations rurales, les effets externalisés du PIB agricole sur les autres secteurs d'activités économiques sont restés limités. Le secteur non agricole marchand, qui crée l'essentiel de la richesse nationale, continue sa progression sans s'écarter beaucoup de sa tendance d'évolution passée. Son taux de croissance a été de 3,6% en moyenne entre 2000 et 2004 contre 3,5% durant les dix dernières années.

Une croissance plus forte de l'économie est un impératif catégorique pour réduire le chômage. Selon les enquêtes sur l'emploi en 2004, le chômage touche 10,8% de la population active contre 12,3% en 2001. Ce taux est de 18,4% en milieu urbain, de 15,4% chez les jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans et de 26,9% chez les diplômés ayant un niveau d'enseignement supérieur. Ceci préoccupe autant les autorités que le monde économique et l'opinion publique. Cette préoccupation est d'autant plus justifiée que le pays se trouve de plain pied dans la dernière phase de la transition démographique, caractérisée par une augmentation croissante de sa population active. La part de celle-ci dans la population totale, âgée de 15 ans et plus, est passée de 51,4% en 2001 à 52,6% en 2004. La demande d'emploi devrait également connaître une modification croissante de sa structure par sexe, en raison de l'importance accrue de la femme dans la population active, de l'évolution de son statut juridique et de son niveau culturel. Entre 2001 et 2004, le taux d'accroissement annuel moyen de la population active féminine a atteint 5,2% contre 1,8% pour les hommes, faisant passer sa part dans la population active totale de 25,9 à 27,8%.

## AU PLAN SOCIAL ET HUMAIN

Malgré les difficultés du contexte économique et financier, le Maroc mène une politique volontariste de développement social et humain laquelle a revêtu, depuis l'avènement du Roi Mohammed VI, une dimension prioritaire. La part des dépenses publiques affectées aux secteurs sociaux, au sens large, représente près de 50% du budget de l'Etat. Ces dépenses sont confortées par l'apport de fonds exceptionnels prélevés sur une partie des recettes des privatisations domiciliées au Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Le secteur de l'éducation et de la formation ainsi que l'élargissement de l'accès des populations aux équipements et services sociaux de base, en particulier l'eau, l'assainissement, l'électricité et les routes rurales en constituent les principales composantes.

La scolarisation dans le cycle primaire des enfants en âge d'être scolarisés, aurait enregistré, selon les statistiques du Département de l'Education Nationale et les données démographiques tirées du recensement général de la population et de l'habitat 2004, un taux de 87% en 2003-2004 contre 60,2% au cours de l'année 1993-1994. Les filles en ont été les principales bénéficiaires avec un taux moyen, lors respectivement de ces années, de 84,2% et 51,9%. L'égalité entre les deux sexes a, ainsi, été réalisée, en milieu urbain, au niveau de 90%. Si le taux de scolarisation est encore plus faible dans le monde rural, il a, cependant, connu, dans ce dernier, la progression la plus forte, passant de 43,2% en 1994 à 83,6% en 2004. Cette

---

progression a été plus marquée pour les filles dont le taux de scolarisation est passé de 30,1% à 78,5% que pour les garçons avec, respectivement, 55,7% et 88,5%. Le rythme de progression de la scolarisation des filles rurales connaît, du reste, une accélération notable. Il a gagné 10 points en douze ans (20% en 1982 et 30,1% en 1994) et 48 points en dix ans (30,1% en 1994 et 78,5% en 2004).

L'analphabétisme est passé, entre 1994 et 2004, de 55% à 43% au niveau national. Ce recul est de 8 points en milieu urbain où il est passé de 37% à 29%. Dans le milieu rural, même si le recul est de 15 points, puisqu'il est passé de 75% à 60%, il reste encore un défi que le pays est fermement décidé à relever.

En matière de santé, les pouvoirs publics ont accordé la priorité à la prévention et à l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant. La mortalité infantile a baissé de 57‰ en 1987-1991 à 40‰ en 1999-2003 et la mortalité juvénile de 20‰ à 7‰, respectivement. Ces taux restent, cependant, relativement élevés. De même la mortalité maternelle, bien qu'en baisse avec 227 décès maternels pour 100.000 naissances en 1995-2003 contre 332 en 1985-1991, se situe encore à un niveau jugé inquiétant. Les programmes de "maternité sans risque", de généralisation de la couverture médicale à travers l'assurance maladie obligatoire (AMO) opérationnelle à partir de septembre 2005 et le régime d'assistance médicale aux économiquement démunis (RAMED) sont destinés à améliorer ces indicateurs. Cette amélioration doit profiter également d'un accès croissant des populations aux services de base, réalisés notamment dans le cadre des programmes spécifiques tels le Programme d'Électrification Rurale Global et le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales.

La proportion des ménages dont le logement est relié à un réseau public de distribution de l'électricité est passée, au cours de la dernière décennie, de 74,4% à 90% en milieu urbain et de 9,7% à 43,2% en milieu rural. En terme de couverture territoriale par le réseau d'électrification, ces taux atteindraient, selon l'Office National d'Électricité, 100% et 72% en 2004, respectivement dans les deux milieux. La part des ménages dont le logement est relié à un réseau public de distribution de l'eau potable est passée, entre 1994 et 2004, de 74,2% à 83% en milieu urbain et de 4% à 18,1% en milieu rural. Cette proportion qui était demeurée pratiquement stable, durant la période 1982-1994, a ainsi augmenté, durant la dernière décennie, de 14 points dont 13 (soit 93%) au cours des cinq dernières années. Si l'on incluait les bornes fontaines, le taux des ménages ruraux ayant accès à l'eau potable atteindrait 61% pour l'année 2004.

Le désenclavement des zones rurales connaît une accélération. Son rythme est passé de 1000 km de routes et de pistes rurales en 1999 à 1500 km en 2004.

### LES PROJETS SPÉCIFIQUES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Malgré les avancées réalisées, le Maroc a une conscience aigüe des retards accumulés en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et la ferme volonté politique de les résorber. Cette conscience et cette volonté, constamment interpellées par les discours du Roi à la Nation, ont trouvé leur expression la plus

---

forte dans de grandes réformes sociétales lancées à l'initiative du Roi et avec l'implication de son autorité personnelle. Ces réformes qui jouissent d'un consensus national fort mobilisent toutes les forces sociales et politiques du pays. Partant de l'analyse des disparités entre catégories sociales, sexes et régions, elles s'articulent autour du changement progressiste du statut de la femme, d'un système de lutte contre les effets de la sécheresse quand elle affecte le monde rural et de la résorption de l'habitat sommaire, le tout couronné par un projet national d'envergure : l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH).

La dimension sociétale de la réforme du code de la famille marquera sûrement le devenir de la société marocaine. Cette réforme est le résultat, de l'avis de tous les observateurs nationaux et internationaux, d'une approche innovante qui en fait un modèle pour les sociétés musulmanes. Elle donne un fondement juridique et des garanties judiciaires au principe de l'égalité entre les sexes et renforce la protection des droits de l'enfant et la responsabilité conjointe des deux parents dans la gestion de la famille, dans le respect des valeurs de l'islam et des droits de l'homme tels qu'universellement reconnus.

Les programmes de lutte contre les effets de la sécheresse sont spécifiques au monde rural lors des années où celle-ci sévit dans le pays. Ils ont pour but de venir en aide aux populations rurales les plus touchées. Ils portent sur l'approvisionnement en eau potable des zones déficitaires, la sauvegarde du cheptel, la protection du patrimoine forestier et des mesures d'accompagnement visant à soutenir le revenu des agriculteurs par des travaux d'utilité économique et sociale destinés à créer des emplois et à alléger l'endettement des débiteurs auprès du Crédit Agricole. Ces programmes sont exécutés sur la base de procédures administratives et budgétaires simplifiées, d'un dispositif opérationnel décentralisé et d'une approche participative.

Le programme " villes sans bidonvilles " qui vise la résorption de l'habitat insalubre s'intègre dans la même orientation de lutte contre la pauvreté dans les quartiers suburbains. Il a pour objet la promotion de projets d'habitat social de faible valeur immobilière et l'éradication de l'habitat insalubre. Ces projets devront bénéficier à 212.000 ménages en 5 ans et seront réalisés en partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et les entreprises privées.

L'Initiative Nationale de Développement Humain, solennellement engagée, le 18 mai 2005, par Le Roi dans un discours à la nation, est venue renforcer la lutte contre la pauvreté, notamment dans le monde rural, et la précarité, plus spécifique aux milieux périurbains. Ce grand projet institue la lutte contre la pauvreté comme une composante constante et prioritaire du développement économique et social du pays. Il a vocation à se réaliser en complément et en synergie avec les programmes sociaux ordinaires du gouvernement, sans s'y substituer. Il est, ainsi, doté d'une enveloppe financière de 10 milliards de Dhs sur 5 ans et d'un cadre spécifique de programmation, de suivi et d'évaluation situé au niveau des localités territoriales de base. Sa mise en œuvre adopte une approche participative et contractuelle impliquant les élus et la société civile. A cet effet et en vue de mieux identifier les zones d'actions prioritaires, des cartes communales sont élaborées. Ces cartes se basent sur la technique du couplage des résultats de l'enquête sur la consommation des

ménages, réalisée en 2001, avec ceux du recensement général de la population et de l'habitat de 2004. Elles constituent des outils pertinents pour identifier les actions et les unités territoriales prioritaires ainsi que les populations cibles.

*Outre les contraintes économiques nées de son insertion résolue dans la mondialisation des marchés, le pays subit de plein fouet les effets de l'envolée des prix des produits énergétiques et des aléas du climat sur sa production agricole. Il est, par ailleurs, engagé dans la défense de son intégrité territoriale, la lutte internationale contre le crime organisé et notamment le terrorisme et la difficile gestion des flux migratoires en provenance des pays subsahariens. Malgré ce contexte, il poursuit une politique active de rattrapage des déficits sociaux et œuvre avec constance à l'approfondissement de la démocratie et à la promotion de l'Etat de droit dans tous les secteurs de la vie nationale.*

*Dans ce cadre, le Maroc n'a pas encore réalisé les taux de croissance et de compétitivité de son économie qui lui permettent de créer les richesses et les emplois nécessaires. Il n'en demeure pas moins qu'il est l'un des rares pays à avoir, en matière de développement humain, une vision cohérente, des programmes audacieux, soutenus par une volonté politique forte bénéficiant de l'engagement personnel du Roi et de l'implication de l'ensemble des partis politiques, des opérateurs économiques et de la société civile.*

*Cette politique converge avec les préoccupations exprimées lors du sommet du millénaire de septembre 2000. Elle constitue un gage du succès de ses efforts pour réaliser tous les OMD à l'échéance fixée et justifie un soutien financier plus conséquent de la communauté internationale.*

## INDICATEURS ÉCONOMIQUES

<i>indicateurs</i>	<i>Valeurs</i>	<i>Année de référence</i>
PIB par habitant en \$	1099 1677	1990 2004
Taux de croissance annuel du PIB par habitant (à prix constants)	1,0 2,8	1990-1998 2000-2004
Entrées nettes d'IDE en % du PIB	0,6 2,4	1990 2000-2004
Dépenses publiques d'enseignement en % du PIB	5,3 6,4	1990 2004
Dépenses publiques de santé en % du PIB	0,9 1,2	1990 2004
Encours de la dette publique extérieure en % du PIB	79 26	1990 2004
Service de la dette publique extérieure en % du PIB	14,8 5,2	1990 2004
Déficit global du trésor en % du PIB	3,5 3,2	1990 2004

## INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

<i>indicateurs</i>	<i>Valeurs</i>	<i>Année de référence</i>
Population (en millions)	26,1 29,7	1994 2004
Part de la population âgée de moins de 15 ans (en %)	37,3 31,3	1994 2004
Taux d'accroissement annuel moyen de la population	2,1 1,4	1982-1994 1994-2004
Taux d'urbanisation	51,5 55,1	1994 2004
Espérance de vie à la naissance (années)	67,9 70,8	1994 2004
Taux d'activité (15 ans et plus)	51,4 52,6	2001 2004
Taux de chômage	12,3 10,8	2001 2004
Taux d'alphabétisation de la population âgée de plus de 10 ans	45,6 57,0	1994 2004
Taux net de scolarisation des enfants de 6-11 ans	60,2 87,0	1994 2004
- % des ménages branchés au réseau d'eau potable		
- national	57,5	2004
- urbain	83,0	
- rural	18,1	
- % des ménages branchés au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre		
- urbain	100	2004
- rural	61	
% des ménages branchés au réseau d'électricité (1)		
- national	71,6	2004
- urbain	89,9	
- rural	43,2	
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	57 40	1987-1991 1999-2003
Taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances)		
- national	227	
- urbain	187	(1995-2003)
- rural	267	
Nombre d'habitants par médecin	2933 1780	1994 2004

(1) : Ces taux ne concernent que les locaux à usage d'habitation et ne tiennent pas compte des autres types d'abonnements (locaux professionnels...). Ils ne renseignent pas non plus sur les taux de couverture territoriale par le réseau d'électrification, qui atteindraient en 2004, selon l'ONE, 100% en milieu urbain et 72% en milieu rural.

# 1 OBJECTIF 1

## Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

### 1. EVOLUTION DE LA PAUVRETE

#### ■ Pauvreté mesurée aux seuils du PNUD :

**Cible 1 :** réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 US\$ par jour en PPA.

**Cible 2 :** réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 2 US\$ par jour en PPA.

**Cible 3 :** réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

La pauvreté au dessous de 1 \$ US PPA par jour et par personne est sans signification statistique au Maroc : son taux est de 0,8 % en 1990 et 0,6 % en 2001. Ce taux est encore plus insignifiant en milieu urbain où il n'est que de 0,1 % selon les enquêtes sur le niveau de vie et la consommation des ménages. Du reste, la taille de l'échantillon de ces enquêtes est désormais insuffisante pour estimer la fréquence de cette forme de pauvreté.

La pauvreté, mesurée à 2 \$ US PPA par jour et par personne, était de 16,8 % en 1990. Elle est passée à 9,7% en 2004, enregistrant une baisse de 42,2%. Son incidence reste, cependant, supérieure en milieu rural (respectivement 24,8 % et 16,4 %).

Quant à la pauvreté alimentaire, la dernière enquête sur la consommation effectuée au Maroc démontre que l'objectif fixé pour cette cible a été réalisé dès le début des années 2000. Son taux au niveau national est passé de 4,6% en 1985 à 1,8% en 2001. Ce résultat dénote une relative sécurité alimentaire.

#### ■ Pauvreté mesurée aux seuils nationaux

**Cible 4 :** réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue, la pauvreté relative et dans la vulnérabilité.

Le Haut Commissariat au Plan a réalisé en 2001 une enquête sur la consommation et les dépenses de ménages. Les données de cette enquête ont permis d'actualiser les seuils de la pauvreté et de la vulnérabilité

selon les approches recommandées par la FAO, l'OMS et la Banque Mondiale.

A l'échelle nationale, de 1985 à 2004 :

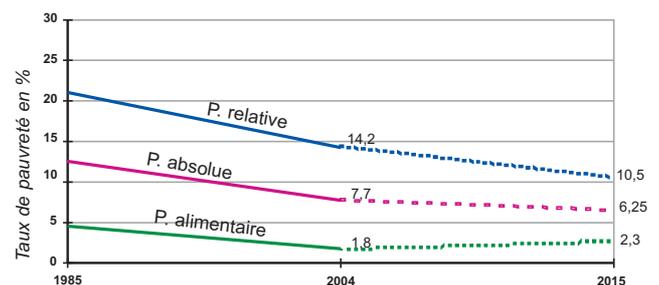
- la pauvreté absolue a diminué de 12,5% à 7,7%, soit une baisse de 38,5% ;
- la pauvreté relative est passée de 21,0 % à 14,2%, soit une baisse de 32,4% ;
- la vulnérabilité a baissé de 24,1% à 17,3%, à un taux global de 28,2%.

Ce recul n'a cependant pas observé le même rythme dans le milieu rural et le milieu urbain et dans toutes les régions.

En milieu urbain, la pauvreté relative a été réduite de 13,3 % en 1985 à 10,4% en 1994 et à 7,9% en 2004, alors qu'en milieu rural, elle n'a pas observé de diminution significative, ayant évolué respectivement de 26,8% à 23,0% et à 22,0%.

Concernant la pauvreté absolue, elle a diminué de 6,8 % en 1985 à 3,5% en 2004 dans le milieu urbain et respectivement de 18,8 % à 12,8 % dans le milieu rural.

**Graphique 1**  
Evolution de la pauvreté absolue, relative et alimentaire entre 1985 et 2015



La vulnérabilité, définie par la proportion de la population soumise au risque de la pauvreté, a été réduite de 17,7% en 1985 à 12,4% en 1994 dans le milieu urbain, et respectivement de 29,1% à 23,5 % entre les deux dates dans le milieu rural.

Au plan régional, la baisse de la pauvreté entre 1985 et 2004 a été plus sensible dans les régions

les plus développées que dans le reste des régions, à l'exception notable des trois régions sahariennes où la pauvreté relative a reculé de 29,4 % en 1985 à 9,8 % en 2004, mettant ainsi en évidence le fait que la pauvreté n'est pas une fatalité et qu'elle est réductible par des actions groupées et un meilleur ciblage.

## 2. EVOLUTION DES DISPARITÉS SPATIALES DES NIVEAUX DE VIE

**Cible 5 :** réduire de moitié entre 1990 et 2015 les inégalités dans les dépenses.

Entre 1970 et 2001, la dépense moyenne par habitant a été deux fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural, témoignant ainsi d'une certaine rigidité des disparités spatiales.

Cependant on observe, à l'inverse, une certaine flexibilité des disparités sociales : la part des 50 % les moins aisés des ménages dans le total des dépenses a été de 17,9 % en 1970, de 22,7 % en 1985 et de 24,4 % en 2001. La part des 10 % des ménages les plus pauvres a été de 1,2 % en 1970, de 1,9 % en 1985 et de 2,5 % en 2001, enregistrant un quasi doublement.

Malgré cela, les disparités sociales restent importantes et leur rythme de réduction lent. C'est dire que réalisation de la cible 5 de l'OMD 1 sera tributaire d'une politique volontariste de création d'emplois et d'une meilleure redistribution des fruits de la croissance.

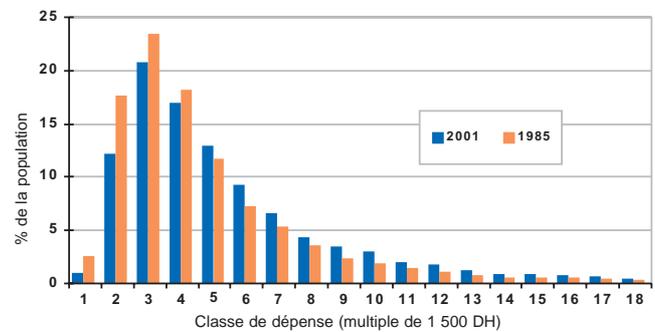
## 3 L'EXCLUSION SOCIALE, FACTEUR D'APPAUVRISSMENT

**Cible 6 :** réduire de trois-quarts d'ici 2015 l'exclusion sociale.

L'exclusion sociale est un processus d'appauvrissement progressif, résultant de l'exposition à des risques sociaux et environnementaux divers, notamment l'exode rural et le chômage de longue durée.

Au Maroc, l'exclusion sociale est un phénomène plus urbain que rural, dans la mesure où la pauvreté rurale ne s'accompagne pas nécessairement d'exclusion en raison d'une plus grande intégration familiale. Ce phénomène est plus précisément périurbain en raison de l'exode rural fortement favorisé par les périodes récurrentes de sécheresse et qui expose les émigrés à un isolement et une

**Graphique 2**  
Répartition de la population en fonction des classes de dépenses en 1985 et en 2001



précarité sociale. Au Maroc, l'effectif des émigrants du milieu rural vers les villes est estimé à près de 100.000 personnes par an, en attendant les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2004.

Quant à l'exclusion sociale mesurée par la part des chômeurs de longue durée (plus d'une année) dans le total des chômeurs, elle tend à s'estomper ces dernières années. A l'échelle nationale, elle passe de 71,4% en 1999 à 69,9% en 2004. Elle est cependant plus élevée dans le milieu urbain (74,0% en 2004) que dans le milieu rural (45,9%). Dans les campagnes, l'exclusion sociale se pose davantage en termes de sous-emploi qu'en termes de chômage de longue durée.

## 4 CAPACITÉ DE SUIVI DE L'OBJECTIF 1 DES OMD

Outre, les enquêtes traditionnelles sur la consommation ou le niveau de vie des ménages et l'enquête permanente sur l'emploi, le système national d'information sociale est en train de se doter de capacités institutionnelles nouvelles :

■ Le Haut Commissariat au Plan a élaboré, à partir des données du recensement de la population de 2004 et de l'enquête sur la consommation de 2001, une base de données intégrées sur les indicateurs de la pauvreté (prévalence et sévérité), la vulnérabilité, l'inégalité et les indices de développement humain et de développement social et ce, au niveau local le plus adéquat. Cette base de données a permis de diffuser, dès 2005, les réalisations suivantes :

- Cartes communales de pauvreté, établies aux niveaux national et provincial et pour l'ensemble des régions ;

- Cartes de pauvreté infra communale (par quartier), appariées aux cartes des strates d'habitat, établies pour l'ensemble des villes, chef lieu des provinces ;
  - Cartes des indices communaux de développement humain, établies aux niveaux national et provincial et pour l'ensemble des régions ;
  - Cartes des indices communaux de développement social en milieu rural, établies aux niveaux national et provincial et pour l'ensemble des régions.
- Le HCP a programmé la réalisation, dès 2006, d'une enquête annuelle de conjoncture auprès des ménages, permettant le suivi des conditions de vie ;
- Il a par ailleurs mis en place, à la veille du recensement de 2004, un Centre de lecture automatique des documents (LAD), exploitant et diffusant, dans des délais opportuns, les données des enquêtes et des recensements ainsi que les statistiques administratives sous-produites ;
- La qualité des statistiques et des Comptes de la Nation a été attestée par les institutions internationales spécialisées, dont notamment le FMI, dans le cadre de la Norme Spéciale de Diffusion des Données, et d'autres organismes tels que la BAD, Med-Stat, la Ligue des pays arabes....

## 5 L'INDH : UN CHANGEMENT STRATÉGIQUE MAJEUR

En matière de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité, l'exclusion et la grande précarité, l'INDH manifeste une sorte de rupture avec les pratiques passées. Plus exactement il s'agit d'une triple rupture :

- un volontarisme politique fort fondé sur des politiques publiques vigoureuses plus efficaces et mieux ciblées, l'action caritative ne pouvant s'inscrire qu'en complément et en soutien de ces dernières.
- des modalités innovantes de mise en œuvre des politiques et des programmes publics fondées sur les

constats des différents dysfonctionnements et contraintes qui entravaient leur efficacité .

Ces nouvelles modalités comportent un ciblage sur des territoires précis, dans un horizon de temps déterminé, et une intégration de toutes les interventions en matière d'accès aux capacités et au revenu ainsi que leur appropriation par les bénéficiaires.

- des modalités innovantes de financement : en plus des dépenses budgétaires courantes et malgré les contraintes qui pèsent sur les finances publiques, un compte d'affectation spéciale a été créé pour l'INDH auprès du Premier Ministre. Les ressources de ce compte sont destinées à être déléguées aux Walis et Gouverneurs (sous-ordonnateurs) après évaluation des besoins fondée sur les diagnostics territoriaux, dans le cadre d'une démarche ascendante.

Les effets escomptés sont une mobilisation et une sensibilisation tous azimuts, une intégration verticale, horizontale et temporelle des interventions, une optimisation de l'utilisation des ressources financières et humaines grâce à la formation à l'ingénierie sociale et à l'évaluation, et une sommation des impacts attendus par le regroupement spatio-temporel et par le couplage de politiques d'accès aux capacités avec les politiques d'accès à l'emploi et au revenu.

A ces multiples égards, l'INDH constitue non seulement une vaste expérience, en grande nature, de mise en œuvre de tous les principes qui animent le concept de développement humain, mais aussi une consolidation de la démocratie locale et de la territorialisation des politiques publiques économiques et sociales.

Enfin, elle constitue un argument majeur pour être raisonnablement optimiste quant à l'éradication des conditions de vie les plus inacceptables, jugées désormais indignes du niveau de développement d'un pays comme le Maroc.

## Evolution des indicateurs

<i>Cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Désagrégation</i>	<i>1990</i>	<i>2004</i>	<i>2015</i>
<b>Cible 1.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 US\$ par jour en PPA	1) Proportion de la population disposant de moins de 1 US\$ par jour en PPA	Ensemble	0,8	(2001) 0,6	0,4
		Masculin	0,9	0,7	
		Féminin	0,8	0,6	
		Urbain	0,3	0,1	
		Rural	1,3	1,3	
<b>Cible 2.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 2 US\$ par jour en PPA	2) Proportion de la population disposant de moins de 2 US\$ par jour en PPA	Ensemble	16,8	9,7	8,4
		Urbain	7,8	4,3	
		Rural	24,8	16,4	
<b>Cible 3.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	3) Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	Ensemble	(1992) 9,0	(2003) 10,2	4,5
		Masculin	9,5	10,4	
		Féminin	8,4	10,0	
		Urbain	3,3	6,5	
		Rural	12,0	14,0	
	4) Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	Ensemble	(1985) 4,6	(2001) 1,8	2,3
		Masculin	4,6	1,8	
		Féminin	4,6	1,8	
		Urbain	2,4	0,3	
		Rural	6,2	3,7	
<b>Cible 4.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue, relative et dans la vulnérabilité	5) Taux de pauvreté absolue	Ensemble	(1985) 12,5	7,7	6,2
		Urbain	6,8	3,5	
		Rural	18,8	12,8	
	6) Taux de pauvreté relative	Ensemble	(1985) 21,0	14,2	10,5
		Urbain	13,3	7,9	
		Rural	26,8	22,0	
<b>Cible 5.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les inégalités dans les dépenses	7) Part dans la dépense totale des 50% des ménages les moins aisés (%)	Ensemble	(1985) 22,7	(2001) 24,4	
	8) Part dans la dépense totale des 10% des ménages les plus aisés (%)	Ensemble	(1985) 30,5	(2001) 29,7	15,25
	9) Part dans la dépense totale des 10% des ménages les moins aisés (%)	Ensemble	(1985) 1,9	(2001) 2,5	

Evolution des indicateurs (suite)

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1990	2004	2015
<b>Cible 6.</b> Réduire de trois quarts d'ici 2015 l'exclusion sociale	10) % de la population urbaine logée dans les bidonvilles ou dans un habitat sommaire			(2004) 8,2	
	11) Taux de chômage en milieu urbain			18,4	
	12) Taux d'accès à la sécurité sociale en milieu urbain			(1999) 21,8	
	13) Part des personnes handicapées dans la population (%)			5	

Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	x		
Qualité de l'information récente	x		
Capacité à suivre l'information statistique	x		
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	x		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	x		

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

## OBJECTIF 2

# 2

### Assurer l'éducation primaire pour tous

**Cible 7 :** D'ici à 2015 généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire.

**Cible 8 :** D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

**Cible 9 :** D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales.

**Cible 10 :** D'ici à 2015, éradiquer l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et réduire de moitié par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme.

Conscient du rôle que joue l'éducation dans le développement socio-économique et culturel du pays et dans l'amélioration des conditions de vie de la population, Feu le Roi Hassan II avait érigé ce secteur au rang de 2ème priorité après la défense de l'intégrité territoriale du pays. Il avait donné alors ses directives pour l'élaboration d'une Charte Nationale pour l'Education et la Formation, qui a fait l'objet d'un large consensus national au sein d'une Commission Spéciale pour l'Education et la Formation (COSEF), mise en place à cet effet et dont le rôle consiste, en outre, à suivre et à évaluer les progrès réalisés dans l'application de la Charte, l'évaluation à mi-parcours ayant été effectuée en 2005.

Outre la généralisation de la scolarisation, l'éradication de l'analphabétisme et le développement, à tous ses niveaux, d'un enseignement de qualité, la réforme du système éducatif vise également une meilleure adéquation formation-emploi, la valorisation de la diversité culturelle du pays et son intégration dans l'économie de la connaissance, du savoir et de la technologie.

### 1. SITUATION ACTUELLE

Des progrès substantiels ont été enregistrés dans le domaine de l'enseignement, tous niveaux confondus.

Le programme d'alphabétisation et d'éducation non formelle a fait l'objet de l'attention continue du Gouvernement. En 2004, le taux d'analphabétisme de la

population âgée de 10 ans et plus est estimé à 43 %, contre 55 % en 1994, les progrès d'alphabétisation ayant été plus rapides pour les femmes (gain de 12 points) que pour les hommes (gain de 10 points). Et c'est dans les campagnes où les progrès ont été les plus significatifs, le taux ayant régressé de 75% à 61%, pendant que ce taux a baissé de 37% à 29,4% dans les villes.

Par tranches d'âge, entre 1994 et 2004, le taux d'analphabétisme est passé de 42% à 29,5% pour les 15 à 25 ans et de 36% à 13,4% pour les 10 à 15 ans.

Par ailleurs, il convient de noter une grande adhésion des filles aux programmes d'éducation non formelle dont elles représentent 65 % de l'effectif au cours de ces dernières années.

#### a- L'enseignement préscolaire

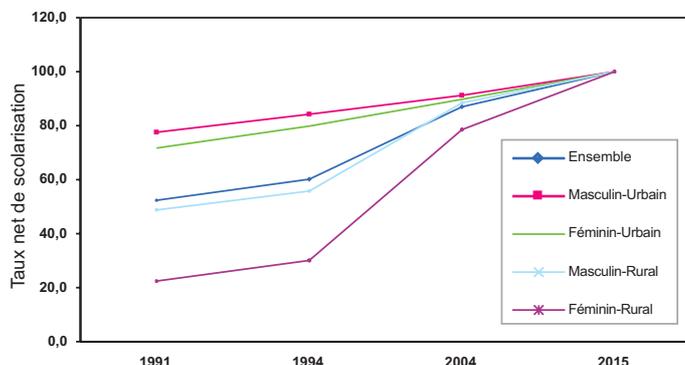
Les objectifs de généralisation ne sont atteints qu'à moitié, le taux net de scolarisation (2003-2004) pour les 4-5 ans est seulement de 50%, profitent plus aux garçons qu'aux filles et plus au milieu urbain qu'au milieu rural. L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Charte de l'éducation et de la formation a mis le doigt sur ce retard et préconisé des mesures nouvelles pour parvenir à l'objectif de généralisation, y compris au moyen de l'obligation.

#### b- L'enseignement primaire

Selon le Département de l'Education Nationale, l'effectif des élèves âgés de 6 à 11 ans scolarisés dans le primaire a atteint 3 308 597 en 2003-04. Rapporté à l'effectif total des enfants de cette tranche d'âge, selon le recensement général de la population et de l'habitat 2004, le taux net de scolarisation est évalué à 87% en 2003/04, contre 60,2% en 1993/94.

Cette évolution traduit l'effort de scolarisation déployé au cours de cette décennie, notamment au profit des filles. En effet, en milieu urbain, le taux de scolarisation de celles-ci a pratiquement rattrapé celui des garçons (89,8% pour les filles et 91,2% pour les garçons). De même, en milieu rural, l'écart de scolarisation entre les deux sexes a été atténué, le taux pour les filles ayant été multiplié par 2,6 au cours de la

**Graphique 3**  
**Evolution des taux nets de scolarisation**  
**dans le primaire (6 - 11 ans) entre 1990 et 2015**



période inter-censitaire, contre une augmentation de 59% pour les garçons.

Ces résultats notables sont dus à une combinaison de mesures : cantines scolaires, appui de la société civile et de la coopération internationale, fournitures scolaires et mensuels gratuits, transport scolaire, inclusion des handicapés légers dans les classes normales etc. . .

Cependant, les déperditions scolaires restent encore élevées, puisqu'elles se situent entre 5 et 6% des effectifs des inscrits.

L'accent doit donc être surtout porté, aujourd'hui, sur la rétention scolaire et sur les aspects qualitatifs et pédagogiques de l'enseignement.

### c- L'enseignement collégial

Entre 1990-91 et 2003-2004, l'effectif global au collège a augmenté de 43,1% et même de 54,5% pour les filles. Le taux de rétention au collège est plus élevé pour les filles que pour les garçons (à l'inverse de ce qui se passe au niveau du primaire en milieu rural).

Ceci dénote la capacité latente des filles à poursuivre leurs études et à les réussir, 55,2 % des urbaines et 22,7 % des rurales terminent leur cycle contre respectivement 44,8 % et 17,4% pour les garçons.

### d- L'éducation intégrée des enfants handicapés

Entre 2003-2004 et 2004-2005, le nombre de classes intégrées et équipées de matériel approprié est passé de 102 à 160. Quant au parrainage des porteurs de handicap lourd, il existe plusieurs établissements spé-

cialisés, essentiellement en milieu urbain, suscitant une forte implication des ONG et des parents de handicapés.

## 2. CONTRAINTES

Les travaux de l'atelier thématique relatif à l'OMD2 ont débouché sur les recommandations suivantes :

- La pauvreté constitue par elle-même le principal obstacle à la scolarisation et la principale cause de déperdition scolaire (coûts d'opportunité ; recours au travail des enfants et aux corvées domestiques).
- La seconde contrainte réside dans la quantité et la qualité des infrastructures en milieu rural ainsi que dans l'enclavement de certaines zones d'habitat.
- La qualité insuffisante de l'enseignement dispensé, non seulement en termes de supports et d'aptitudes pédagogiques, mais aussi en termes de motivation et de comportement des enseignants appelés à travailler dans des conditions difficiles ou des environnements hostiles.
- La faible participation du secteur privé dans les villes et la quasi absence de sa participation en milieu rural (si l'on excepte certaines classes animées par les ONG).

## 3. LES NOUVELLES INFLEXIONS STRATÉGIQUES

Ces constats, ainsi que l'évaluation des résultats de 2005 par rapport aux objectifs de la réforme issue de la Charte de l'éducation et la formation, ont abouti à des recommandations précises concernant trois trains de mesures :

- mesures concernant le système éducatif lui-même, comme par exemple la consolidation des réformes pédagogiques, la formation des enseignants, l'amélioration de l'apprentissage des langues et l'instauration d'une bonne gouvernance en vue d'une meilleure gestion des établissements scolaires ;
- mesures concernant les bénéficiaires, comme par exemple la sensibilisation des familles quant à l'importance de la scolarisation et de l'alphabétisation aussi bien des garçons que des filles et les mesures d'aides aux groupes vulnérables ;
- mesures concernant le budget et notamment un mode de budgétisation axé sur les résultats et sensible au genre.

## Evolution des indicateurs

<i>Cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>1994</i>	<i>2004</i>	<i>2015</i>
<b>Cible 7.</b> D'ici à 2015 généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire	taux nets de scolarisation au préscolaire 4 – 5 ans	(1991)			
	Ensemble	40,5(*)	39,4(*)	50,1	100
	Masculin	55,2	54,5	60,2	100
	Féminin	25,1	23,6	39,6	100
<b>Cible 8.</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux nets de scolarisation dans le primaire (6–11 ans).	(1991)			
	Ensemble	52,4	60,2	87,0	100
	Masculin - Urbain	77,5	84,2	91,2	100
	Féminin - Urbain	71,7	79,8	89,8	100
	Masculin – Rural	48,8	55,7	88,5	100
	Féminin - Rural	22,5	30,1	78,5	100
	-Proportion d'écopliers commençant la 1ère année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant la 5ème année.				
	Urbain - Masculin			68,5	100
	Urbain – Féminin			80,4	100
	Rural -Masculin			43,6	100
Rural - Féminin			41,2	100	
<b>Cible 9.</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales	- Taux nets de scolarisation dans le collège.	(1991)			
	Ensemble	17,5	20,2	31,9	100
	Masculin - Urbain	39,5	43,1	51,4	100
	Féminin - Urbain	31,9	37,5	52,3	100
	Masculin – Rural	3,4	4,6	14,3	100
	Féminin - Rural	1,1	1,6	8,9	100
	- Proportion d'écopliers commençant la 1ère année d'étude dans l'enseignement collégial et achevant la 3ème année.			(2002-03)	
	Urbain - Masculin			44,8	100
	Urbain – Féminin			55,2	100
	Rural -Masculin			17,4	100
Rural - Féminin			22,7	100	
<b>Cible 10.</b> D'ici à 2015, éradiquer l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme (10 ans et plus)	-Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus				
	Ensemble		45	57	80,2
	Masculin		59	69,2	
	Féminin		33	45,3	
	Urbain		63	70,6	
	Rural		25	39,5	
	-Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 – 24 ans				
	Ensemble		58	70,5	100
Masculin		71	80,8	100	
Féminin		46	60,5	100	

(\*) : Enfants âgés de 4 à 6 ans

## Capacité de suivi et d'évaluation des progrès de généralisation de l'éducation de base

	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacité de collecter les données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique	x		
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation	x		

## Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement			
Fort	<b>Moyen</b>	Faible mais s'améliorant	Faible

## Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes **OBJECTIF 3** **3**

**Cible 11 :** *Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.*

**Cible 12 :** *Réduire les disparités hommes-femmes en matière d'accès à l'emploi, en matière d'égalité de salaires et en matière d'accès aux ressources : crédit, biens, terre, etc.*

**Cible 13 :** *Atteindre le tiers des représentantes des femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et dans toutes les instances de prise de décision.*

**Cible 14 :** *Éliminer toutes les dispositions juridiques discriminatoires, lever les réserves/CEDAW et réduire de moitié la violence à l'égard des femmes.*

Au-delà de ces cibles, l'OMD3 ne relève pas d'une autorité spécifique, dans l'esprit de ce rapport, mais il est en voie de devenir un objectif transversal à tous les autres intervenants dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ce choix méthodologique comporte une dimension pédagogique évidente : l'égalité hommes-femmes doit être établie dans toutes les sphères où s'expriment les activités humaines.

Ce choix reflète aussi les avancées institutionnelles majeures du pays dans la politique à l'égard des femmes. Cette politique n'est plus dictée seulement par les impératifs du développement humain, elle correspond à un choix profond de société, conforme à celui que le Maroc a retenu et qui vise l'approfondissement de la démocratie et la modernisation de la société.

Par conséquent, même si la situation concrète qu'occupent encore un certain nombre de femmes dans notre société demeure bien en deçà des objectifs souhaités, la voie est tracée et la volonté de changement est irréversible.

### 1. SITUATION ACTUELLE

L'évolution des indicateurs disponibles relatifs aux cibles retenues, montre qu'entre 1990 et 2005, la situation des femmes s'est nettement améliorée et leur rôle valorisé à tous les niveaux :

- en matière d'éducation,

- en matière d'accès à l'emploi et aux ressources,  
- en matière d'accès au champ politique, religieux et à la décision,  
- en matière de statut personnel.

#### a- Au niveau de l'éducation

Ainsi que l'atteste la section du document consacrée à l'éducation, l'écart de scolarisation entre les sexes a été considérablement réduit. Bien plus, dans le paysage universitaire, la féminisation est en marche : entre 1990 et 2004, le nombre de femmes diplômées du supérieur a plus que triplé, passant de 42.628 à 146.000. Le taux de féminisation dans certaines facultés (médecine, pharmacie, médecine dentaire) avoisine les 60 %.

Ainsi, si la cible 11 est à la portée du Maroc en 2015, par d'autres aspects, le pays est en train d'aller au-delà des objectifs de cette cible, si l'on prend en considération l'accès au savoir, à la connaissance et à la technologie.

#### b- Au niveau de l'espace économique

Les femmes sont entrées en force dans l'espace public, dans la haute administration et dans les niveaux de prise de décision politique et économique.

En 10 ans l'évolution est notable. Le taux de féminisation de la population active reste modeste, mais il est en progression constante au cours de ces dernières années. En 2001, le taux d'activité qui n'était que de 25,6 % pour les femmes (et 78,1 % pour les hommes) est passé à 28,4 % en 2004 (et 77,5% pour les hommes).

Par ailleurs, il ne tient pas compte des multiples activités domestiques ou non marchandes qui contribuent néanmoins à la production économique. Dans le secteur privé, les activités féminines se concentrent dans des secteurs industriels précis (textile et agro-industrie), où les conditions de travail et de rémunération leur sont défavorables. Cependant, leur participation aux activités de services prend de plus en plus d'importance.

En matière de rémunération, si les discriminations de salaires n'existent pas dans la fonction publique, elles prévalent néanmoins dans le secteur privé où les femmes sont plus souvent rémunérées au SMIG. Pour autant, la discrimination salariale tend à s'estomper avec l'élévation dans la hiérarchie des salaires.

Les conditions d'accès aux ressources, au crédit et au patrimoine restent marquées par des réflexes inégalitaires de nature culturelle au sens large (y compris religieuse). Toutefois, à l'inverse, l'expansion du secteur du micro-crédit s'est faite pour l'essentiel au profit des femmes : certaines associations comptent dans leur portefeuille clients plus de 80 % de femmes.

En matière de chômage, comme c'est la règle dans de nombreux pays, les femmes et les jeunes sont les premières victimes de l'effet d'éviction qu'exerce le chômage sur le marché du travail. Le taux de chômage féminin est donc supérieur à celui des hommes en milieu urbain (24,3 % contre 16,6 % en 2004). A cette réalité, s'ajoutent le niveau d'analphabétisme et le niveau de qualification qui rendent compte de la surexposition des femmes à la destruction d'emplois dans l'industrie textile notamment.

La cible 12 reste donc tributaire de politiques publiques plus vigoureuses en matière de qualification et d'emploi des femmes, comme en matière d'égalité d'accès aux ressources.

### c- Au niveau de l'espace public

Ainsi que cela a déjà été dit, les femmes investissent de plus en plus l'espace public, l'espace associatif et l'espace médiatique.

La participation politique des femmes observe une progression significative, notamment au niveau du Gouvernement : 3 femmes dans le Gouvernement de 2002, mais seulement deux depuis le remaniement intervenu en juin 2004.

Dans les postes de haute responsabilité, bien qu'une femme soit conseiller du Roi, qu'une autre soit membre du Conseil constitutionnel, et que quelques autres accèdent à des fonctions de Secrétaire Général, de gouverneur, ou de directeur central dans l'administration publique, les femmes restent assez peu représentées, sauf dans le département de la justice où elles représentent 44 % de l'ensemble du personnel et dans les instances judiciaires où elles occupent un poste de magistrat sur cinq.

L'entrée des femmes dans le parlement est l'évolution la plus manifeste, le système des quotas adopté dans le scrutin de 2002 a permis de faire siéger 35 femmes à la chambre des députés.

Beaucoup plus significatif est l'investissement du champ religieux, placé sous l'autorité du Roi, Amir Al Mouminine (Prince des Croyants) jusque-là exclusivement masculin

(36 femmes font partie des Conseil des Oulamas dont une au Haut Conseil et 35 aux conseils locaux).

Cette dynamique globale permet d'espérer que la cible 13 sera atteinte dans les délais prévus.

### d- Au niveau de l'arsenal juridique

Au-delà des avancées générales dans le domaine des droits et des libertés, l'entrée en vigueur du nouveau code de la famille en février 2004 constitue, comme il a été qualifié, une véritable " révolution tranquille ". Il sera incessamment complété par les dispositions d'une nouvelle loi, dont l'annonce avait été faite le 30 Juillet 2005 par le Roi à l'occasion de la Fête du Trône, accordant la nationalité marocaine aux enfants nés de mère marocaine. Le mur du silence sur les différentes formes de violence exercées vis-à-vis des femmes est brisé et des campagnes vigoureuses sont mises en œuvre tant au niveau de la presse écrite que des médias officiels. L'une des exigences les plus fortes des associations de défense des droits de l'Homme et de la Femme a été ainsi satisfaite.

Au total, ces évolutions, malgré les contraintes nombreuses qui doivent encore être levées, montrent qu'à l'égard des 4 cibles retenues, la dynamique d'amélioration de la condition féminine est bel et bien enclenchée au Maroc.

## 2. LES CONTRAINTES

Parmi les contraintes identifiées, on peut citer notamment le faible niveau d'alphabétisation des femmes, surtout en milieu rural, qui constitue, sans conteste, un obstacle majeur dans la mesure où, non seulement il entretient le cercle vicieux de la pauvreté, mais il réduit également, de manière significative, les chances de réussite des programmes visant le renforcement des capacités des femmes.

Par ailleurs, le rôle des médias, notamment la télévision, demeure insuffisant dans la diffusion de programmes spécifiques destinés à lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les images dévalorisantes des femmes.

## 3. STRATÉGIES À RENFORCER

La concrétisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes constituent une œuvre de longue haleine.

Ainsi, les réformes et les stratégies spécifiques aux femmes déjà engagées devront être consolidées et leur mise en œuvre devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation constants. Il s'agit notamment de la stratégie qui a inspiré le rapport national présenté à

la Conférence de Pékin en 1995, des programmes de lutte contre la violence envers les femmes en 2002, de la stratégie genre de 2005 et surtout de la mise en oeuvre du code la famille dont l'application devra faire l'objet d'un suivi rigoureux.

Ces stratégies et réformes sont relayées par des associations de femmes qui, par leur dynamisme, constituent de plus en plus une force de propositions capable de s'engager dans des partenariats constructifs aux niveaux national et international.

Ces associations sont également appelées à jouer un rôle prépondérant dans toute stratégie de communication concernant les femmes.

D'autres recommandations sont proposées au sein de l'atelier thématique OMD3 :

- L'opérationnalisation du Conseil d'Orientation Chargé de la Condition Féminine attachée au Centre Marocain d'Information, de Documentation et d'Etude sur la Femme, composé des départements ministériels concernés, des ONG et des chercheurs,

dont les missions consistent à assurer le suivi et l'évaluation des politiques en faveur des femmes ;

- L'introduction de l'approche genre dans l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de développement ;

- L'harmonisation de l'arsenal juridique marocain avec les instruments internationaux et notamment la CEDAW;

- Le recours aux discriminations positives pour corriger les écarts hommes/femmes au niveau la représentativité des femmes dans les instances dirigeantes ;

- La mise en oeuvre de la Charte relative à l'amélioration de l'image des femmes dans les médias à travers des programmes télévisés rehaussant l'image des femmes, pour atteindre toutes les couches de la population et agir sur les mentalités ;

- La production et la diffusion de statistiques/genre en plus grand nombre ;

Le soutien aux recherches et études de terrain privilégiant l'approche genre.

### Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	1990	1994	2004	2015
<b>Cible 11.</b> Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	- Rapport filles/garçons dans l'enseignement :	(1991)			
	Primaire	66	69,8	86,8	
	Collège	69	69,8	79,6	
	Lycée	66	71,4	88,1	
	Supérieur	56	63,0	84,3	
	- Proportion des filles parmi les étudiants des écoles d'ingénieurs	14	38	50	
<b>Cible 12.</b> Eliminer les disparités hommes -femmes en matière d'accès aux différents emplois.	- Part des femmes dans les différentes branches d'activité (en %).		(1999)		
	Agriculture, forêt et pêche		38,5	36,4	
	Industrie extractive		4,1	2,8	
	Industrie manufacturière		41,1	37,1	
	Electricité, gaz, eau		6,0	10,7	
	Bâtiment et travaux publics		0,9	0,8	
	Réparation		0,7	1,0	
	Commerce de gros et de détail		7,4	8,4	
	Restauration et hôtellerie		15,1	16,5	
	Transport, entrepôts et communication		4,4	6,8	
	Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises		30,3	33,2	
	Services personnels et domestiques		41,9	37,6	
	Services sociaux fournis à la collectivité		35,1	37,8	
	Administration générale		17,4	18,7	
Activités mal désignées		25,3	17,5		

## Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	1990	1994	2004	2015
	- Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole (Urbain)	(1990) 96,9	(1998) 97,1	96,3	
	- Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole (Rural)	40,3	48,1	49,9	
	- Proportion des femmes selon le statut socio – professionnel.		(1999)		
	Salarié		28,0	30,0	
	Indépendant		14,6	10,7	
	Employeur		0,4	0,4	
	Aide familiale		55,2	57,7	
	Associé ou membre de coopérative		0,4	0,7	
	Autre statut		1,4	0,5	
			(2001)		
	- Proportion des femmes parmi les chômeurs.		25,3	28,6	
<b>Cible 13.</b> Atteindre le tiers dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif, et judiciaire.	- Proportion de femmes députées		(1997) 0,7	(2002) 10,8	
	- Proportion de femmes parmi les ministres		5,1	7,7	
	- Cadres supérieurs et membres des professions libérales		25,3	25,7	
	- Proportion des femmes parmi les directeurs dans l'administration publique.		9,8	(2004) 11,1	
	- Proportion des femmes dans la magistrature			19	
<b>Cible 14.</b> Réduire de moitié la violence à l'égard des femmes	- Nombre d'affaires où la femme est partie plaignante dans les tribunaux de Casablanca		(1999) 5368		
	- % d'hommes accusés dans ces affaires		78		

### Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique		x	
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation			x

### Aperçu de la situation :

L'OMD sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Les cibles 11, 13 et 14</b>			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
<b>La cible 12</b>			
Probablement	<b>Potentiellement</b>	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement			
Fort	<b>Moyen</b>	Faible mais s'améliorant	Faible

## OBJECTIF 4



## Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

**Cible 15 :** Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

### 1. SITUATION ACTUELLE

Selon les données des deux enquêtes réalisées par le Ministère de la Santé en 1992 et 2004, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 76 ‰ à 47 ‰. Pour atteindre la cible 15, ce taux doit passer à 28‰ en 2015.

La mortalité des enfants de moins de 5 ans doit être décomposée en :

- néonatale (0 à 1 mois) qui est passée de 31 ‰ en 1987-91 à 27 ‰ en 1999-2003 (24 en milieu urbain et 33 en milieu rural) ;
- pos-néonatale (1 à 12 mois) qui est passée de 26 ‰ en 1987-91 à 13 ‰ en 1999-2003 (5 ‰ en milieu urbain et 15 ‰ en milieu rural).

Ces constats indiquent que la mortalité infantile, entre 1 mois et 5 ans, a connu une baisse régulière, alors qu'elle résiste à la baisse pour le premier mois de vie.

La cause réside à la fois dans la prédominance des causes endogènes de mortalité lors du déroulement de la grossesse et dans les conditions dans lesquelles se déroulent l'accouchement et ses suites.

La surmortalité en fonction du sexe de l'enfant est favorable aux filles entre 0 et 1 an, cet avantage s'inverse pour la période entre 1 et 5 ans où la surmortalité féminine est passée de 20 ‰ en 1982-91 à 37,5 ‰ en 1994-2003. Ce constat oblige à dépister les éventuels facteurs aggravants.

Le milieu de résidence rural apparaît clairement comme un facteur de surmortalité des enfants de moins de 5 ans pour toutes les tranches d'âge considérées et quel que soit le sexe de l'enfant. Cette réalité globale est corroborée par le niveau d'instruction des mères et le niveau de pauvreté.

Pour autant, de grands progrès ont été effectués dans la lutte contre la morbidité spécifique, responsable de la mortalité dans cette phase de vie, comme en témoignent :

- le programme de vaccinations qui atteint aujourd'hui un taux voisin de 90 ‰ et qui atteindra sûrement 95 ‰ en 2015 ;

- les programmes de lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës ;
- la promotion et l'encouragement de l'allaitement maternel ;
- les programmes de supplémentation en vitamines et oligoéléments ;
- et, récemment, la stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME).

### 2. CONTRAINTES

Les causes de mortalité avant l'âge de 5 ans ont des déterminants de base qui ne relèvent pas du seul système de santé, mais sont de nature socio-économique, démographique et culturelle. La réalisation de l'OMD4 nécessite donc une prise en compte de l'ensemble de ces contraintes pour les transformer en leviers d'actions. Ces contraintes résident dans l'importance des causes périnatales de mortalité qui constituent 37 ‰ de l'ensemble des causes de décès avant 5 ans ainsi que dans la persistance de maladies infectieuses responsables de 50 ‰ des décès et de carences nutritionnelles (vitamines A et D, fer et iode).

Par ailleurs, la pauvreté, l'analphabétisme, les mauvaises conditions d'hygiène dans l'environnement de vie, ainsi que l'insuffisante couverture du milieu rural en termes d'infrastructures de soins et en termes de personnel de santé, figurent également parmi les contraintes fortes qui ont été relevées.

### 3. STRATÉGIES À RENFORCER

Elles sont axées principalement sur :

- le programme national d'immunisation et la généralisation du PCIME ;
- l'introduction de nouveaux vaccins et l'intensification de la lutte contre les carences nutritionnelles ;
- le renforcement de la composante périnatale du programme " maternité sans risques " ;
- l'extension de la couverture sanitaire en milieu rural ;
- la mise en place du Régime d'Assurance Médicale aux Economiquement Démunis (RAMED), après l'entrée en vigueur en Septembre 2005 de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) ;
- la mise en œuvre des programmes visant à réduire la pauvreté.

# Objectifs du Millénaire pour le Développement

## Evolution des indicateurs

<b>Cibles</b>	<b>Indicateurs</b>		<b>1982 1991</b>	<b>1994 2003</b>	<b>2015</b>
<b>Cible 15.</b> Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰)	Ensemble	76 (*)	47(**)	28
		Garçons	88	59	30
		Filles	80	48	26
		Urbain	59	38	21
		Rural	98	69	37
	Taux de mortalité infantile (‰)	Ensemble	57(*)	40(**)	23
		Garçons	69	51	25
		Filles	57	37	21
		Urbain	52	33	18
		Rural	69	55	30
Taux de mortalité néonatale (‰)	Ensemble	31(*)	27(**)	14	
	Garçons	39	33	16	
	Filles	29	23	12	
	Urbain	30	24	12	
	Rural	36	33	17	
Taux de mortalité juvénile (‰)	Ensemble	20(*)	7(**)	5	
	Garçons	20	8	5	
	Filles	24	11	5	
	Urbain	7	5	3	
	Rural	31	15	7	
Proportion des enfants ayant fait toutes les vaccinations (%)		(1992)	(2003 -04)		
	Ensemble	75,7	89,1	95,0	
	Garçons	75,5	86,8	95,0	
	Filles	76,0	91,2	95,0	
Taux de glissement entre la 1ère et la 3ème prise (DTCoq et Polio) (%)		(1992)	(2003 -04)		
	Ensemble	12,4	2,7		
	Garçons	12,9	2,5		
	Filles	11,9	2,8		
Proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole (%)		(1992)	(2003 -04)		
	Ensemble	79,8	90,4	95,0	
	Garçons	79,7	88,2	95,0	
	Filles	79,9	91,2	95,0	
Taux d'allaitement maternel exclusif à 6 mois (%)		(1992)	(2003 -04)		
	Ensemble	51	32		

(\*) 1987 - 91

(\*\*) 1999 - 2003

**Capacité de suivi et d'évaluation**

	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacité de collecter les données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	x		
Mécanismes de suivi et d'évaluation		x	

**Aperçu de la situation :**

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	<b>Moyen</b>	Faible mais s'améliorant	Faible

## 5 OBJECTIF 5 Améliorer la santé maternelle

**Cible 16 :** Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

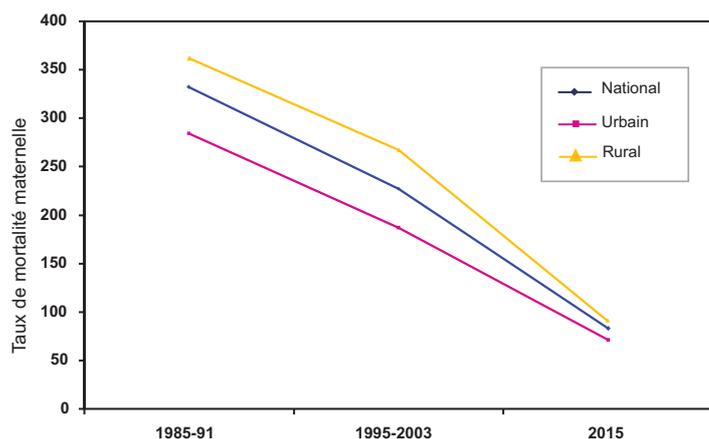
**Cible 17 :** Veiller à une santé de la reproduction où les décisions se prennent de manière conjointe par les femmes et les hommes.

### 1. SITUATION ACTUELLE

Les chiffres disponibles en matière de mortalité maternelle, au Maroc, reflètent une situation qui relève plutôt du passé, car les deux enquêtes (EDS 1992 et PAFAM 2003) sont rétrospectives.

Entre 1985-91 et 1995-2003, la mortalité maternelle est passée de 332 à 227 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes. La baisse en milieu urbain a été de 284 à 187 et en milieu rural de 362 à 267 pour les mêmes années.

**Graphique 4**  
Evolution du taux de mortalité maternelle  
entre 1985-1991 et 1995-2003



Pour atteindre la cible 16, le taux de mortalité maternelle doit atteindre 83 en 2015, soit 71 en milieu urbain et 90 en milieu rural.

Il convient cependant de noter que le calcul de ces taux ne fait pas appel à l'état civil mais à une méthode empirique qui comporte de nombreuses limites.

Pour autant, le niveau des chiffres collectés demeure inquiétant. Ce niveau élevé de mortalité maternelle est dû à plusieurs facteurs qui peuvent être appréhendés à travers les données suivantes :

- En 1999-2003, seules 68 % des femmes enceintes ont eu recours à une consultation prénatale (85 % en urbain et 48 % en rural). Ce niveau n'est que de 56 % pour les femmes analphabètes, alors qu'il est de 94 % pour les femmes ayant atteint le niveau d'éducation secondaire ou plus. Les causes de ce faible recours au suivi médical de la grossesse, outre l'analphabétisme, sont de nature économique, ou liées à l'accès physique aux soins ou encore à des préjugés culturels.
- Entre 1987-91 et 1999-2003 la part des accouchements assistés est passée de 31 à 63 %, alors qu'elle devrait atteindre 80 % en 2015. En milieu urbain, elle est passée de 64 à 85 %. En milieu rural elle est passée de 14 à 40 %. En outre, elle est de 49 % pour les femmes analphabètes, alors qu'elle est de 94 % pour les femmes ayant un niveau d'études secondaires ou plus.
- Le taux de consultations post-natales est de 65 % (87 % urbain et 42 % rural), l'objectif visé en 2015 étant 80% pour l'ensemble du pays.

D'une façon générale, les données indiquées ci-dessus confirment que la pauvreté est un facteur aggravant, dans la mesure où elle entrave les trois taux de recours précédents. La lutte contre ce fléau est de nature à améliorer ces indicateurs.

Concernant la cible 17, en l'absence d'indicateurs directs, la situation peut être approchée par le taux de fréquence des accouchements et le taux de recours à la contraception.

La baisse du taux de fréquence des accouchements, en rapport avec un déclin très net de la fécondité (2,5 enfants par femmes) est assez impressionnante au Maroc même en milieu rural (3,1 enfants par femme).

Le taux de recours à la contraception a connu une hausse massive en milieu rural, où il est passé de 32 % en 1992 à 60 % en 2003-2004. Mais la pratique contra-

ceptive reste essentiellement une affaire de femmes (la participation des hommes n'est que de 3 % pour les méthodes modernes et de 13,2 % pour les méthodes traditionnelles).

Enfin, d'autres causes de mortalité maternelles ont été signalées. Il s'agit de la violence à l'égard des femmes qui peut déboucher sur des avortements clandestins mettant leur vie en péril (viols, filles-mères, mères célibataires, grossesses non désirées...).

## 2. CONTRAINTES

Elles découlent de l'exposé précédent sur les taux de recours aux soins prénataux, à l'accouchement en milieu surveillé et aux soins post-nataux.

L'influence négative de la pauvreté, de l'analphabétisme, de l'insuffisance de la couverture sanitaire en milieu rural et des préjugés culturels sont à relever.

## 3. STRATÉGIES À RENFORCER

A l'évidence, les deux programmes les plus importants sont le programme " maternité sans risques " et le programme de planification familiale. Le programme " maternité sans risques ", en particulier,

doit être amélioré dans sa composante néonatale et dans ses dimensions sociologique et, surtout, obstétricale.

Les années à venir devraient connaître une baisse importante des taux de mortalité maternelle et périnatale grâce à la stratégie adoptée et qui axée sur les actions principales suivantes :

- La mise à niveau de l'infrastructure et du plateau technique, la dotation en médicaments essentiels des structures offrant les soins de santé de la mère et du nouveau-né et le développement des moyens de transport ;
- Le renforcement du personnel en nombre et en qualité (obstétriciens, réanimateurs, pédiatres, sages-femmes, infirmiers, anesthésistes) ;
- Le renforcement de la sensibilisation de la communauté sur les risques liés à la grossesse et à l'accouchement ;
- Le développement du partenariat auprès des universités, département ministériels, secteur privé, communautés, ONG et organisations internationales.

## Evolution des indicateurs

<b>Cibles</b>	<b>Indicateurs</b>		<b>1987 1991</b>	<b>1999 2003</b>	<b>2015</b>
<b>Cible 16.</b> Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	Ensemble Urbain Rural	(1985-1991) 332 284 362	(1995-2003) 227 187 267	83 71 90
	Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation prénatale	Ensemble Urbain Rural	33 61 18	68 85 48	80 95 60
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	Ensemble Urbain Rural	31 64 14	63 85 40	80 95 60
	Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation post-natale	Ensemble Urbain Rural		65 87 42	80 95 60
<b>Cible 17.</b> Veiller à une santé de la reproduction où les décisions se prennent de manière conjointe par les femmes et les hommes	Part des accouchements espacés entre 7 et 17 mois (%)	Ensemble Urbain Rural	10,4 10,3 10,5	7,2 5,6 8,6	
	Taux d'utilisation de la contraception		(1992)	(2003-2004)	
		Ensemble Urbain Rural	42 55 32	63 66 60	65 65 65

### Capacité de suivi et d'évaluation

	<b>Fort</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
Capacité de collecter les données		x	
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	x		
Mécanismes de suivi et d'évaluation		x	

### Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	<b>Moyen</b>	Faible mais s'améliorant	Faible

## OBJECTIF 6

### Combattre le VIH-SIDA, le paludisme et d'autres maladies



**Cible 18 :** D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance.

**Cible 19 :** D'ici 2015, avoir éliminé le paludisme en 2006.

**Cible 20 :** Avoir maîtrisé la tuberculose et commencer à inverser la tendance actuelle.

#### 1. SITUATION ACTUELLE

**VIH-SIDA :** Au Maroc, les chiffres liés au VIH-SIDA proviennent de la déclaration obligatoire, de la surveillance sentinelle (porteurs d'IST, femmes enceintes, tuberculeux, sécurité transfusionnelle et surveillance de deuxième génération).

Les chiffres restent à un niveau relativement bas : premier cas notifié en 1986, 1987 cas, 19 après, soit 83 cas nouveaux en moyenne annuelle. Toutefois, la progression a observé l'allure suivante : la moyenne de nouveaux cas a été de 11 entre 1986 et 1989, de 57 entre 1990 et 1999 et de 183 depuis 2000 et 2004. L'incidence a donc été presque multipliée par 16 entre 1986 et 2004.

Si la transmission hétérosexuelle n'était au début que de 20 %, elle est aujourd'hui de 75 % et si les femmes ne représentaient que 16 % des cas, elles représentent en 2004 38 % des cas. Ceci témoigne de leur exposition croissante.

- La moitié des cas déclarés sont concentrés dans 3 régions : Souss-Massa-Draâ, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Casablanca. 84 % des cas sont urbains.

Le nombre de séropositifs, quant à lui, n'est pas connu avec précision, il est estimé en 2003 à près de 16.000 personnes, soit moins de 0,1 % de la population.

Par contre l'incidence des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) est à un niveau très élevé, 372.095 cas en 2003 contre 103.434 en 1992. Le Ministère de la Santé l'estime à plus de 600.000 en raison de la sous-déclaration notoire.

Les IST qui constituent un facteur de risque supplémentaire de SIDA sont difficiles à diagnostiquer chez les femmes. Ces dernières sont surexposées au SIDA, car la transmission homme-femme est deux fois plus

effective que l'inverse, et 57 % des cas de SIDA féminins affectent des femmes analphabètes. La femme est donc soumise à une triple vulnérabilité : biologique, épidémiologique et socioéconomique. Les violences sexuelles sur les femmes constituent évidemment un facteur supplémentaire.

**Tuberculose :** La tuberculose demeure un problème de santé publique au Maroc. En 2004, 26.161 nouveaux cas y ont été dénombrés. Au Maroc, la tuberculose est une maladie de l'adulte jeune : 70 % des cas ont entre 15 et 45 ans, 57 % des cas concernent des hommes. Cette maladie observe des pics de fréquence dans les zones les plus urbaines et les plus peuplées.

Malgré la persistance de la maladie, l'incidence de la tuberculose pulmonaire à microscopie positive TPM+ suggère la diminution de la transmission du Bacille de Koch dans la population depuis 1996 (année de pic maximal).

Le Maroc a atteint l'objectif tracé et la cible 20 : à savoir dépister plus de 80 % des cas de TPM+ et guérir plus de 85 % des cas par la stratégie DOTS (traitement de brève durée sous surveillance directe).

**Paludisme :** Depuis le lancement du programme de lutte antipaludique en 1965, le nombre de cas est passé de 30.893 à 64 cas en 1978. Cette période a également connu l'élimination de l'espèce *Plasmodium falciparum*, dont le dernier cas remonte à 1974.

Le paludisme autochtone dû au *Plasmodium Vivax* est en cours d'éradication qui devrait être totale en 2006.

Parallèlement à cet effort, une lutte est engagée contre le paludisme importé de l'étranger.

#### 2. CONTRAINTES

Parmi les contraintes et les difficultés identifiées dans la lutte que mène le Maroc contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, on peut citer notamment :

##### VIH/sida

- L'élargissement du champ de développement de l'infection ;

- L'augmentation du risque d'infection des personnes non infectées ;
- La vulnérabilité des personnes séropositives à l'impact du SIDA ;
- La faiblesse des ressources humaines et financières.

## **Tuberculose**

- La pauvreté et l'analphabétisme sont deux facteurs, qui favorisent l'éclosion et la dissémination de la tuberculose ;
- Les moyens de supervision et d'évaluation sur le terrain de la maladie sont insuffisants ;
- Le personnel qualifié pour le diagnostic microscopique de la tuberculose est en nombre insuffisant ;
- Le personnel de santé est stigmatisé.
- Les stratégies de mobilisation sociale sont faibles.

## **Paludisme**

- L'insuffisance notoire du personnel chargé des activités de surveillance sur le terrain, notamment les infirmiers itinérants ;

- L'existence de formes cliniques atypiques à *Plasmodium Vivax* très fréquentes avec des périodes d'incubation variables d'une personne à l'autre dans le même foyer ;
- La difficulté de la couverture sanitaire dans les zones d'accès difficile ;
- L'insuffisance de la participation communautaire en matière de lutte antipaludique.

L'insuffisance de la collaboration intersectorielle pour la réalisation d'actions efficaces de lutte contre cette maladie.

## **3. STRATÉGIES À RENFORCER**

La lutte et la vigilance contre le SIDA sont très actives au Maroc grâce aux actions combinées du Ministère de la Santé, de la société civile et de l'ONU-SIDA. La lutte contre le paludisme a prouvé son efficacité. Il en est de même pour la tuberculose, pour l'éradication de laquelle les programmes de lutte contre la pauvreté et l'habitat insalubre jouent un rôle prépondérant.

Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	1990	1995	2000	2005	2010	2015
<b>Cible 18.</b> D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance	Séroprévalence au VIH pour les femmes enceintes (%)		(1994) 0,03	(1999) 0,07	(2003) 0,13		
	Taux d'utilisation de la contraception chez les femmes mariées âgées 15-49 ans	(1992) 42	(1997) 58		(2003-04) 63		65
	Part de l'utilisation du préservatif dans la contraception (%)	(1992) 2	(1997) 3		(2003-04) 3		
<b>Cible 19.</b> Avoir éliminé le paludisme en 2006 et veiller à garder cette éradication	Taux d'incidence du paludisme autochtone (pour 100 000 habitants)				(2004) 0,020	(2006) 0	0
					0,000	0	0
					0,006	0	0
	Incidence du paludisme importé de l'étranger (nombre de nouveaux cas)	(1992) 54	33	56	(2004) 55		
<b>Cible 20.</b> D'ici 2015, avoir maîtrisé la tuberculose et commencer à inverser la tendance	Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	113	(1996) 118	106	(2004) 87,5	72	50

Capacité et évaluation des actions

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	SIDA PAL TUB		
Qualité de l'information récente	PAL TUB	SIDA	
Capacité à suivre l'information statistique	SIDA TUB PAL		
Capacités à l'analyse statistique	SIDA PAL TUB		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	SIDA PAL TUB		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	PAL TUB	SIDA	

Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
<b>Fort</b>	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

## 7 OBJECTIF 7 Assurer un environnement durable

**Cible 21 :** *Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance actuelle liée à la déperdition des ressources environnementales.*

**Cible 22 :** *Limiter les émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement.*

**Cible 23 :** *Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les proportions de la population n'ayant pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement.*

**Cible 24 :** *Réussir, d'ici 2020, à éliminer, en milieu urbain, toutes les formes d'habitats, qui ne répondent pas aux critères de sécurité.*

### 1. SITUATION ACTUELLE

Le Maroc puise l'essentiel des éléments nécessaires au développement dans les ressources naturelles qui, hormis les phosphates, sont de nature biologique.

#### Ecosystème forestier et diversité biologique

Les forêts occupent au Maroc 9 millions d'hectares sur une superficie totale de 71 millions d'hectares, soit 12,7 % du territoire national.

Caractérisée par une diversité exceptionnelle, la forêt marocaine joue un rôle déterminant :

- Pour la protection des sols contre l'érosion.
- Pour la préservation des ressources en eau des bassins versants.
- Pour la réduction de l'envasement des barrages et la protection des infrastructures d'aval.

En outre, elle remplit une fonction économique et sociale importante. En effet elle couvre 30 % des besoins du pays en bois d'œuvre et d'industrie (600.000 m<sup>3</sup> par an), contribue pour 30 % au bilan énergétique (10 millions de m<sup>3</sup> par an) et pour 17 % aux besoins alimentaires de cheptel national (1,5 milliard d'unités fourragères).

Cependant, la forêt marocaine est exposée à de multiples facteurs de dégradation provoquant une déforestation alarmante, évaluée à 31.000 hectares par an. Un inventaire effectué par images satellites a montré en 1996 que 245.000 ha de forêts ont disparu entre 1985 et 1996.

La dégradation observe un aspect avancé surtout dans le Rif et le Haut Atlas : ces facteurs sont, en premier lieu, la pression démographique qui prélève le bois de combustion et des sols pour la culture, ainsi que le surpâturage accentué lors des sécheresses, et enfin les incendies et l'extension urbaine.

Si le rythme de dégradation actuel se maintient, la forêt risque de disparaître totalement dans le Rif d'ici 2014.

Les corvées de bois à usage domestique en milieu rural sont en général dévolues aux femmes et aux filles, ce qui ne va pas sans nuire à leur santé et à leur disponibilité pour la scolarisation, sans compter l'exposition à l'oxyde de carbone par confinement.

Les 5.000 hammams (ou bains maures) prélèvent 1,35 million de tonnes de bois par an. Le reste est prélevé par l'industrie du bois. La modification des attitudes sociologiques à l'égard de la forêt apparaît aujourd'hui absolument nécessaire, sous peine de déforestation massive.

Conscient de l'importance vitale des écosystèmes forestiers, le Maroc a entrepris depuis longtemps une politique de reboisement. Seulement, son rythme est insuffisant et pour le moins inférieur à la pression humaine exercée sur les forêts.

L'entretien et l'exploitation des forêts bénéficient du budget de l'Etat et de celui des Collectivités Locales, mais les ressources financières mobilisées, tant au niveau central qu'au niveau local, demeurent insuffisantes.

A cet égard, il faut noter que les prélèvements annuels directs opérés par les ménages urbains sur les forêts sont estimés à près de 4,8 milliards de DH par an.

Enfin, le secteur forestier contribue à la création d'emplois à hauteur de 100 millions de journées de travail par an.

- **En ce qui concerne la diversité biologique spécifique**, grâce à sa géographie physique et à la diversité de son climat, le Maroc compte parmi les pays méditerranéens dont la diversité biologique est la plus riche : 39.675 espèces de flore et de faune dont 71 % résident dans les écosystèmes terrestres. Parmi elles, 2.280 sont menacées d'extinction.

Les menaces écologiques dominantes ont toutes un lien avec l'activité humaine : agriculture, pêche intensive, industrielle, urbaine, pollution chimique. Les autres ont trait à la sécheresse, à la modification du climat et au tarissement des zones humides.

Ainsi de multiples acteurs interagissent avec la biodiversité. Toutefois, dans le domaine végétal et dans celui de l'élevage, les femmes commencent à avoir un rôle déterminant (arganiers, caroubiers, figuiers, agriculture, fromages rustiques, artisanat à base de fibres végétales). Le souci légitime de procurer des activités génératrices de revenu et d'étendre les coopératives et le microcrédit doit s'accompagner d'une stratégie de préservation de l'environnement.

### Pollution de l'air

Comme beaucoup d'autres pays, le Maroc, par son activité économique consomme des produits émetteurs de gaz de trois types différents :

- des gaz polluants et à effet de serre : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O.
- des gaz polluants sans effet de serre : SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, et les particules en suspension (PS).
- des gaz appauvrissant la couche d'ozone : CFC, HCFC, BrCH<sub>3</sub>, T111, CCL<sub>4</sub>, halons.

En ce qui concerne la première catégorie, entre 1994 et 1999, l'émission de gaz à effet de serre (équivalent CO<sub>2</sub>) a augmenté de 2,7 % pour un taux de croissance démographique de 1,4 %.

En ce qui concerne les substances appauvrissant la couche d'ozone et conformément au protocole de Kyoto, la consommation nationale a connu une baisse remarquable, passant entre 1995 et 1997 de 2.034 tonnes à 1.084 tonnes par an. En particulier, la consommation de CFC est passée de 604 tonnes en 1990 à 435 en 2001.

Au Maroc, les secteurs industriel et énergétique émettent l'essentiel des gaz à effet de serre et ayant un effet de pollution atmosphérique, auxquels il faut ajouter le secteur des transports en raison de l'ancienneté des véhicules et de la mauvaise qualité des produits pétroliers, dont la teneur en plomb, en soufre et la capacité à dégager des émissions de NO<sub>x</sub>, compromettant en outre la qualité de l'air, surtout en milieu urbain.

Des solutions sont en cours dans le pays, aussi bien dans le domaine de la production d'énergie, où le Maroc a des gisements éoliens et solaires exceptionnels, que dans le domaine des transports.

Le Maroc est résolument engagé, avec l'aide active des organismes internationaux et des entreprises concernées, dans le processus de production d'énergies propres et renouvelables. En plus, le programme d'électrification globale rurale (PERG) fait largement appel aux kits photovoltaïques qui vont réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 268.000 tonnes en 10 ans.

### Eau potable et assainissement liquide

Le climat du Maroc est semi-aride, les ressources en eau renouvelables du pays sont estimées à 21 milliards de m<sup>3</sup> par an. L'agriculture en consomme 80 %, le reste est partagé entre les ménages et l'industrie.

En matière d'accès à l'eau potable, entre 1994 et 2004, la proportion des ménages branchés au réseau est passée de 74,2 % à 83 % dans les villes et de 4 % à 18,1% dans les campagnes. Si l'on tient compte de l'approvisionnement en eau par bornes-fontaines, le taux d'accès à l'eau potable, en milieu rural, s'élève en réalité à 61 % en 2004. La généralisation de l'accès en milieu rural est tributaire des performances du programme PAGER : en 2010, il est prévu de raccorder 11 millions de ruraux. L'accélération de la cadence de ce programme au cours de ces dernières années est remarquable, surtout en raison du soutien qui lui est apporté par les Collectivités Locales, la société civile et la coopération internationale.

En milieu rural, les femmes et les petites filles ont un rôle crucial dans le processus de mobilisation, de transport, de stockage et d'utilisation de l'eau.

La raréfaction de l'eau a donc un impact direct sur elles, en termes de santé et de disponibilité, à l'inverse le PAGER a des effets bénéfiques directs sur elles et sur leurs familles.

Plus globalement, le Maroc a développé une infrastructure hydraulique de 103 grands barrages ayant une capacité de stockage de plus de 15,6 milliards de m<sup>3</sup> (pour une production annuelle d'eau potable de près de 900 millions de m<sup>3</sup>). Ces ouvrages remarquables connaissent, toutefois, des problèmes d'envasement importants (entre 20 à 40 %). Ceci met en relief l'importance que revêt la lutte contre l'érosion et notamment le Plan national d'aménagement des bassins versants.

Quant à l'assainissement liquide, il constitue un des problèmes les plus épineux dans les centres urbains. En effet, seuls 79 % des ménages urbains sont reliés à un réseau d'égouts, les eaux usées des 21% restants sont rejetés dans la nature (fosse sceptique, puits perdu ou autres).

L'extension du réseau d'assainissement pose des problèmes énormes de financement qui dépassent de loin les moyens des communes, ce qui impose de trouver des montages institutionnels et financiers alternatifs.

## Habitat salubre

Selon les dernières statistiques disponibles, 8,2% des ménages urbains marocains vivent dans les bidonvilles ou dans un habitat sommaire. Malgré les efforts des pouvoirs publics, cette réalité est régie par une dynamique de résorption-extension. La pauvreté, l'exode rural et les goulots d'étranglement foncier sont à l'origine de cette situation.

Deux programmes d'envergure sont actuellement mis en œuvre : le programme " villes sans bidonvilles " et le programme de logements sociaux, auxquels s'ajoutent des opérations de restructuration, de réhabilitation et de branchements sociaux aux services de desserte en eau, électricité, assainissement, voirie etc..

La cadence de réalisation de nouveaux logements sociaux, qui est actuellement observée, est de 100.000 unités.

Les femmes sont les principales victimes à côté de leur progéniture des conditions d'habitat insalubre, cette réalité est encore aggravée pour les femmes chefs de ménage. Les programmes en cours prennent en compte naturellement la dimension du genre quel que soit le statut des familles.

## 2. CONTRAINTES

Selon la Banque Mondiale, le coût de dégradation de l'environnement est estimé, pour le Maroc en 2003, à 13 milliards de DH par an ou encore à 3,7 % du PIB (dégradation de l'eau, de l'air, du littoral, du sol, des forêts, du fait des déchets etc..). Si l'on tient compte de l'impact des activités humaines sur l'environnement global, ce coût atteint 16,27 milliards de DH, soit 4,6 % du PIB ;

La lutte contre ces facteurs de dégradation est limitée par :

- des retards dans la mise en œuvre de législations et de réglementations adéquates ;
- des insuffisances en matière de civisme ;
- des incohérences d'intérêts entre les acteurs ;
- des retards dans la réalisation des programmes de préservation des ressources naturelles et des écosystèmes.

## 3 STRATÉGIES À RENFORCER

Le Maroc a notifié les trois conventions issues du processus de RIO. Il a mis en œuvre un plan ambitieux : le Plan d'Action National pour la protection de l'Environnement (PANE) qui comporte 7 programmes fédérateurs. Il a promulgué trois nouvelles lois de protection de l'environnement en 2003, il reste à appliquer le PANE et l'intégralité des dispositions de ces lois nouvelles.

## Evolution des indicateurs

<b>Cibles</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>1990</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2015</b>
<b>Cible 21.</b> Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales	Proportion des zones forestières	11,8 (1991)	12,7			
	Superficies annuelles moyennes reboisées (ha)	35 000	20 000	20 000		
	Superficie des aires protégées pour préserver la biodiversité (ha)	49 000 (1991)		545 000 (2001)		
<b>Cible 22.</b> Limiter les émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement	Émissions de dioxyde de carbone en tonnes E-CO <sub>2</sub> par habitant		1,84 (1994)	1,93 (1999)		
	Émissions des substances appauvrissant la couche d'ozone (tonnes)	604	814 (1996)	564	435 (2001)	
	PIB par unité d'énergie consommée (\$US PPA par kg équivalent pétrole)	10,2	9,9 (1998)		9,9 (2001)	
<b>Cible 23.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement	Proportion de la population branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre		(1994)		(2004)	
	Urbain		74		100	
	Rural		14		61	
	Proportion des ménages urbains ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées				(2004) 79	
<b>Cible 24.</b> Éliminer, d'ici 2020, en milieu urbain toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité	Proportion de la population urbaine habitant les bidonvilles et l'habitat sommaire				(2004) 8,2	

# Objectifs du Millénaire pour le Développement

## Capacité et évaluation des actions

	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacité de collecter les données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique		x	
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation		x	

## Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
<b>Fort</b>	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

## OBJECTIF 8

### Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

**Cible 25 :** *Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire "Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international".*

**Cible 26 :** *Traiter globalement le problème de la dette des PED, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.*

**Cible 27 :** *En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile*

#### Remarque préliminaire

Il faut tout d'abord noter que cet objectif n'a pas été étudié dans le Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement de l'année 2003. L'élaboration de ce chapitre constitue une avancée, qui reste cependant encore insuffisante par rapport à l'objectif souhaité d'évaluation des coûts nécessaires à la réalisation des OMD au Maroc.

#### 1. SITUATION ACTUELLE

La réalisation des cibles retenues de l'OMD1 à l'OMD7 d'ici à 2015 nécessite la mobilisation de ressources financières importantes, aussi bien au niveau du budget de l'Etat qu'à celui de l'aide extérieure.

Cependant, compte tenu de l'absence de données permettant une évaluation "genre" des ressources disponibles aux deux niveaux indiqués et du fait que les plans de développement sectoriels et l'aide apportée par les donateurs ne sont pas structurés en fonction des OMD, l'accent a été mis sur l'analyse des seuls services sociaux essentiels (SSE), ces derniers regroupant

trois secteurs correspondant aux OMD (éducation et alphabétisation, santé, eau potable et assainissement).

Une des principales résolutions du Sommet Mondial pour le Développement Social consiste à consacrer 20 % des budgets au financement des SSE, tant pour les dépenses des pays bénéficiaires que pour l'aide des pays donateurs.

#### Budget de l'Etat

Depuis 1990, le Maroc a connu des avancées notables dans le domaine des services sociaux de base. La dépense moyenne annuelle totale consacrée par le budget de l'Etat aux SSE entre 1990 et 2001 s'élève à 11,9 milliards de DH, soit 17,8 % du budget de l'Etat. Cette part a été relativement stable durant la décennie, mais les vastes programmes lancés ces quatre dernières années au profit de l'habitat social et des infrastructures de base en milieu rural (routes, eau potable, électrification...), auxquels s'ajoutent, dès la fin de l'année 2005, les programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, permettent de conclure, comme cela sera précisé ci-dessous, que l'objectif de 20 % sera atteint dès 2006<sup>(1)</sup>.

#### Aide Publique au Développement

En revanche, la part consacrée par l'Aide Publique au Développement (APD) aux SSE durant la période 1990-2001 n'a pas dépassé 15,6 %.

Bien plus, on relève une tendance à la baisse de l'APD, notamment pour certains pays de l'union européenne, principal partenaire du Maroc, où cette aide a chuté de moitié par rapport au PIB de certains d'entre eux, entre 1990 et 2001.

Malgré une légère reprise entre 2001 et 2003, l'aide publique au développement n'a pas dépassé 0,26% du PNB des pays donateurs, loin de l'objectif fixé à 0,7%.

(1) Il apparaît en effet que le concept de SSE devrait être élargi pour tenir compte d'autres secteurs ayant un impact sur les conditions de vie des populations. Ainsi, par exemple, à quoi serviraient une école ou un dispensaire en milieu rural, qui ne seraient pas desservis par une voie d'accès ?

## 2. CONTRAINTES

Les facteurs qui entravent l'augmentation des dépenses publiques dans les SSE au Maroc sont essentiellement d'ordre macro-économique :

- Le déficit budgétaire, contenu au niveau moyen de 3,7 % du PIB au cours de la période 2000-2004, ne pourra pas être augmenté outre mesure, sans risquer de mettre en péril les équilibres fondamentaux de l'économie ;
- L'endettement extérieur a, certes, été diminué de moitié entre 2000 et 2004, grâce notamment à la gestion active de la dette, mais au détriment de l'endettement intérieur qui a augmenté. Celui-ci a représenté 50,5 % du PIB en 2004, contre 39,5 % en 2000 ;
- Globalement, la contrainte de la dette reste encore un facteur limitatif pour les capacités de financement du pays ;
- Le Maroc subit, depuis des décennies, un déficit structurel de sa balance commerciale. Deux facteurs pèsent sur ce déficit : la facture énergétique, le Maroc étant importateur en quasi-totalité de son énergie et celle relative à l'importation des céréales, du fait des fréquents aléas climatiques qui affectent le secteur agricole et l'économie nationale dans son ensemble ;
- Enfin, la tendance à la baisse de l'APD, relevée précédemment, affecte sensiblement le financement des SSE.

## 3. STRATÉGIES À RENFORCER

### Financement de l'INDH :

Des efforts accrus de l'Etat et de ses partenaires sont indispensables pour la réalisation des OMD. L'investissement public dans les services sociaux essentiels devrait connaître une progression notable d'ici à 2015, compte tenu notamment des ressources supplémentaires qui seront dégagées pour le financement de l'INDH. Les montants envisagés à cet égard, dans une première phase, tablent sur 2 milliards de DH, en moyenne par an, entre 2006 et 2010, une

tranche de 250 millions Dh étant d'ores et déjà débloquée pour le démarrage, au cours du dernier trimestre 2005, d'un programme d'urgence.

Le financement de l'INDH sera assuré par le budget de l'Etat (60 %), les Collectivités Locales (20 %) et la coopération internationale (20 %), selon le schéma suivant :

	<i>Millions de DH (2006-2010)</i>	<i>En %</i>
- Budget de l'Etat	6.000	60
- Collectivités Locales	2.000	20
- Coopération internationale	2.000	20
<b>Total</b>	<b>10.000</b>	<b>100</b>

L'objectif minimum de 20 % fixé à la coopération internationale est réalisable, à condition qu'une vaste campagne de communication soit engagée par le Maroc auprès de tous les bailleurs de fonds potentiels :

- l'Union Européenne, dans le cadre du programme MEDA.
- Le Millennium Challenge Account (MCA), qui est une initiative américaine en faveur des pays en développement ayant fait preuve, comme c'est le cas pour le Maroc, d'engagement dans les domaines de la gouvernance, de la libéralisation de l'économie et de l'investissement dans le capital humain. Le Maroc est déjà éligible à l'assistance MCA en 2005.
- L'aide bilatérale, sous forme de dons ou de crédits concessionnels.
- L'aide multilatérale avec l'appui de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, des Fonds Arabes, etc...
- La coopération décentralisée, compte tenu du rôle actif des collectivités locales dans le cadre de la coopération inter-régionale, initiée par l'Union Européenne et par certaines régions européennes.

### Stratégies à renforcer :

Les travaux de l'atelier de l'OMD8 préconisent les recommandations suivantes :

(2) PNUD : PNUD : Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies 2005. Investir dans le développement : un plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Aperçu.

- réaliser des études régulières sur les coûts des OMD afin de prendre en considération les recommandations du rapport Jeffrey D. Sachs (mise en œuvre des OMD)<sup>(2)</sup> ;
- prévoir les coûts dans les programmes sociaux des départements ministériels, en fonction des OMD ;
- optimiser la gestion de l'APD et simplifier les procédures au niveau des départements ministériels et des partenaires du Maroc ;
- structurer l'aide apportée par les donateurs en fonction des OMD et des différents domaines transversaux: genre, enfance...

### **Proposition pour une évaluation des coûts des OMD**

Au Maroc, il existe actuellement un environnement favorable pour l'évaluation des coûts des OMD :

- l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, qui s'inscrit dans le cadre des engagements du Maroc, lors du Sommet du Millénaire et qui résulte d'une volonté politique au plus haut niveau. Par

ailleurs, l'approche adoptée s'inscrit dans le court, le moyen et le long termes ;

- chaque Ministère s'est approprié son objectif dans le cadre de ce projet ;
- la réforme en cours de l'approche budgétaire, qui vise à instituer un budget, axé sur les résultats, sensible au genre et qui repose sur 3 principaux axes interdépendants : la globalisation des crédits, la contractualisation des relations entre l'administration centrale et les services déconcentrés et le partenariat entre l'Etat et les acteurs locaux.

Ce travail d'estimation des coûts est fondamental, car:

- il peut aider le Maroc à plaider pour le renforcement du partenariat avec les pays de l'OCDE et prévoir le soutien dont il a besoin pour le succès de la mise en œuvre des OMD ;
- il va permettre à chaque Ministère d'avoir un plan d'action estimant les besoins nécessaires d'ici à 2015.
- il peut permettre une évaluation plus fine des coûts par objectif.

## Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateur	1990	2000	2005	2015	
<p><b>Cible 25</b> : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p>	1) APD nette, en % du PNB des pays donateurs (cible : 0,7%)			(2003) 0,26		
	2) Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base	(1990-96) 18,9	(1997-2001) 14,8			
	3) Degré d'implication et de participation de la société civile dans les prises de décision et le suivi des actions	Indicateur qualitatif				
	4) Degré d'implication et de participation des ONG féminines à la production des rapports de la CEDAW	Indicateur qualitatif				
<p><b>Cible 26</b> : Traiter globalement le problème de la dette des PED, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p>	5) Service de la dette extérieure en % des exportations de biens et services non facteurs	31,6		(2004) 22,5		
<p><b>Cible 27</b> : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile</p>	6) Taux de chômage de 15 à 24 ans			(2004)		
	Ensemble		19,9	15,4		
	Masculin		21,4	15,8		
	Féminin		16,1	14,4		

## Capacité de suivi

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données			x
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique			x
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation			x

## Table des OMD Maroc

### OBJECTIF 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

<b>Cible 1.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 US\$ par jour en PPA	1. Proportion de la population disposant de moins de 1 US\$ par jour en PPA
<b>Cible 2.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 2 US\$ par jour en PPA	2. Proportion de la population disposant de moins de 2 US\$ par jour en PPA
<b>Cible 3 :</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	3. Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale
	4. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
<b>Cible 4 :</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue, relative et dans la vulnérabilité	5. Taux de pauvreté absolue
	6. Taux de pauvreté relative
<b>Cible 5 :</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les inégalités dans les dépenses	7. Part dans la dépense totale des 50 % des ménages les moins aisés
	8. Part dans la dépense totale des 10 % des ménages les plus aisés
	9. Part dans la dépense totale des 10 % des ménages les moins aisés
<b>Cible 6 :</b> Réduire de trois-quarts d'ici 2015 l'exclusion sociale	10. Nombre de ménages logés dans les bidonvilles ou dans un habitat sommaire
	11. Taux de chômage en milieu urbain
	12. Taux d'accès à la sécurité sociale en milieu urbain
	13. Part des personnes handicapées dans la population

Table des OMD Maroc

---

**OBJECTIF 2. Assurer l'éducation primaire pour tous**

- |   |  |
|---|--|
| <b>Cible 7.</b> D'ici à 2015 généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire   | 14. Taux nets de scolarisation au préscolaire (4-5 ans)  |
| <b>Cible 8.</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires  | 15. Taux nets de scolarisation dans le primaire (6-11 ans)<br>16. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la 5ème année |
| <b>Cible 9.</b> D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales  | 17. Taux nets de scolarisation dans le collège<br>18. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement collégial et achevant la troisième année       |
| <b>Cible 10.</b> D'ici à 2015, éradiquer l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme (10 ans et plus) | 19. Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus<br>20. Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 - 24 ans  |

## Table des OMD Maroc

**OBJECTIF 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

<b>Cible 11.</b> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	21. Rapport filles/garçons dans l'enseignement
	22. Proportion des filles parmi les étudiants des écoles d'ingénieurs
<b>Cible 12.</b> Éliminer les disparités hommes/femmes en matière d'accès aux différents emplois	23. Part des femmes dans les différentes branches d'activités
	24. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole (Urbain)
	25. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole (rurale)
	26. Proportion de femmes selon le statut socio-professionnel
	27. Proportion de femmes parmi les chômeurs
	28. Proportion de femmes députées
	29. Proportion de femmes parmi les ministres
<b>Cible 13.</b> Atteindre le tiers dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire	30. Proportion de femmes dans la magistrature
	31. Proportion de femmes parmi les directeurs dans l'administration publique
	32. Cadres supérieurs et membres des professions libérales
	33. Nombre d'affaires où la femme est partie plaignante dans les tribunaux de Casablanca
	34. Pourcentage d'hommes accusés dans ces affaires
<b>Cible 14.</b> Réduire de moitié la violence à l'égard des femmes	

## Table des OMD Maroc

---

### OBJECTIF 4. Réduire la mortalité des enfants

**Cible 15.** Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

35. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

36. Taux de mortalité infantile

37. Taux de mortalité néonatale

38. Taux de mortalité juvénile

39. Proportion des enfants ayant fait toutes les vaccinations

40. Taux de glissement entre la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> prise (DTCoq et Polio)

41. Proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole

42. Taux d'allaitement maternel exclusif à 6 mois

### OBJECTIF 5. Améliorer la santé maternelle

**Cible 16.** Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

43. Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)

44. Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation prénatale

45. Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié

46. Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation post-natale

**Cible 17.** Veiller à une santé de la reproduction où les décisions se prennent de manière conjointe par les femmes et les hommes

47. Part des accouchements espacés entre 7 et 17 mois

48. Taux d'utilisation de la contraception

## Table des OMD Maroc

### OBJECTIF 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

<b>Cible 18.</b> D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance	49. Séroprévalence du VIH pour les femmes enceintes
	50. Taux d'utilisation de la contraception chez les femmes mariées âgées 15-49 ans
	51. Part de l'utilisation du préservatif dans la contraception
<b>Cible 19.</b> Avoir éliminé le paludisme en 2006 et veiller à garder cette éradication	52. Taux d'incidence du paludisme autochtone (pour 100 000 habitants)
	53. Incidence du paludisme importé de l'étranger (nombre de nouveaux cas)
<b>Cible 20.</b> D'ici à 2015, avoir maîtrisé la tuberculose et commencé à inverser la tendance	54. Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)

### OBJECTIF 7. Assurer un environnement durable

<b>Cible 21.</b> Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales	55. Proportion de zones forestières
	56. Superficies annuelles moyennes reboisées
	57. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité
<b>Cible 22.</b> Limiter les émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement	58. Émissions de dioxyde de carbone
	59. Émissions des substances appauvrissant la couche d'ozone
	60. PIB par unité d'énergie consommée
<b>Cible 23.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement	61. Proportion de la population branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre
	62. Proportion des ménages urbains ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées
<b>Cible 24.</b> Éliminer, d'ici 2020, en milieu urbain toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité	63. Proportion de la population urbaine habitant les bidonvilles et l'habitat sommaire

Table des OMD Maroc

**OBJECTIF 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

**Cible 25** : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire

Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international

**Cible 26** : Traiter globalement le problème de la dette des PED, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme

**Cible 27** : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile

64. APD nette, en % du PNB des pays donateurs (cible : 0,7%)

65. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base

66. Degré d'implication et de participation de la société civile dans les prises de décision et le suivi des actions

67. Degré d'implication et de participation des ONG féminines à la production des rapports de la CEDAW

68. Service de la dette en % des exportations de biens et services

69. Taux de chômage des 15 - 24 ans

## Abréviations

---

AMO	Assurance Maladie Obligatoire
APD	Aide Publique au Développement
CEDAW	Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des femmes
COSEF	Commission Spéciale pour l'Éducation et la Formation
DH	Dirhams
DOTS	Directly Observed Treatment Strategy
EEP	Etablissements et Entreprises Publics
EDS	Enquête sur la Démographie et la Santé
HCP	Haut Commissariat au Plan
IDE	Investissement Direct Etranger
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MCA	Millennium Challenge Account
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONE	Office National D'Electricité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en eau potable des Populations Rurales
PANE	Plan d'Action National pour la Protection de l'Environnement
PAPFAM	Enquête sur la Population et sur la Santé Familiale
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PERG	Programme d'Électrification Rurale Global
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PS	Particules en suspension
RAMED	Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunis
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SSE	Services Sociaux Essentiels
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquis
TPM+	Tuberculose Pulmonaire à Microscopie Positive
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine

## Bibliographie

---

### **Ministère de la Justice**

- Statistiques relatives au personnel du Département. Direction des Ressources Humaines, 2005.

### **Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement**

- Etude Nationale sur la biodiversité, Rapport de synthèse, 7ème Session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques, Marrakech du 29 Octobre au 9 novembre 2001.
- Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Maroc (REEM), 2001.

### **Ministère des Finances et de la Privatisation**

- Tableau de bord annuel de l'économie marocaine, 2004 et 2005, Direction de la politique Economique Générale.

### **Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique**

- Statistiques 2005.
- Pour une stratégie nationale de lutte contre l'abandon scolaire. Evaluation des activités du programme Gouvernement du Maroc, 2004, en collaboration avec l'UNICEF.
- Evolution du taux de scolarisation, Direction de la Stratégie et de la Planification, avril 2004.

### **Ministère de la Santé**

- Enquête de Démographie et de la Santé (EDS), 1992.
- Enquête Nationale la Santé de la mère et de l'Enfant (PAPCHILD), 1997.
- Enquête sur les Causes et les Circonstances des Décès infanto-Juveniles (ECCD), 1998.
- Enquête sur la Population et la Santé Familiale (PAPFAM), 2003.

### **Ministère de l'Industrie, du Commerce et de Mise à Niveau de l'Economie**

- Site Internet du Ministère.

### **Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé du Logement et de l'Urbanisme**

- Programme " Villes sans bidonvilles 2004-2010 ".

### **Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées**

- Les représentations dominantes de la place des femmes dans le champ politique, 200, étude réalisée par le Ministère chargé de la condition de la Femme.

### **Haut-Commissariat au Plan**

- Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages, 1984-85, Direction de la Statistique
- Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages, 1998-99, Direction de la Statistique
- Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2000-2001, Rapport de synthèse, Direction de la Statistique
- Analyse du profil et de la dynamique de la pauvreté : un fondement de l'atténuation des dénuements. 2001, Direction de la Statistique.
- Femme et Environnement : la femme rurale face aux problèmes de l'eau et de l'énergie, 2001, Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée.
- Rapport national relatif aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2003.
- Activité, emploi et chômage. 1995 à 2004, Direction de la Statistique.

## Bibliographie

---

- Femmes et hommes au Maroc : analyse de la situation et de l'évolution des écarts dans une perspective de genre, 2003, Direction de la Statistique.
- Carte de la pauvreté communale – juin 2004.
- Recherche action sur " Policy Formulation Capacities for the Eradication of Poverty and Social Exclusion ", Cas de Marrakech. Document de travail -UNDESA –CERED-CERFE, Décembre 2004, Haut Commissariat au Plan.
- Rapport d'évaluation du Plan 2000-2004 - juin 2005.
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004.

### Banque Al-Maghrib

- Rapport annuel 2004.

### Nations Unies

- Royaume du Maroc- Nations Unies : Bilan commun de pays, 2000, Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies.
- Millenium Project : Rapport au Secrétaire Général de l'ONU : Investir dans le développement : Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2005.

### PNUD

- Initiative 20/20, Rapport National sur la situation des services sociaux essentiels au Maroc, 2002.
- Rapport mondial sur le développement humain, 2003.
- Rapport mondial sur le développement humain, 2004.

### OMS

- The optimal duration of exclusive breastfeeding. A systematic review, Geneva, 2002, OMS.

### Banque mondiale

- Royaume du Maroc- rapport sur la pauvreté : comprendre les dimensions géographiques de la pauvreté pour en améliorer l'appréhension à travers les politiques publiques, 2004, Groupe de Développement Economique et Social, Région Moyen Orient et Afrique du Nord.
- Rapport sur la qualité " Ecart de genre en matière de scolarisation au niveau local ; Analyse des facteurs institutionnels, socioculturels et économiques sous-jacents ".
- Rapport sur le développement de la région MENA " Inégalités entre les sexes et développement au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Les femmes dans la sphère publique ", 2004.
- Rapport sur la pauvreté, Royaume du Maroc, 2004 .

### Autres

- Profils et causes de la surmortalité féminine chez les enfants dans les pays en développement, Rapport trimestriel de statistiques sanitaires mondiales (Genève), 1987, Waldron.
- The existence and determinants of sex differentials in infant and early child mortality in the Sahel, Communication à l'Assemblée annuelle de Population Association of America, Washington, 21-23 mars 1991, 1991, Legrand et Cheikh Mbacke.
- Femmes et démocratie : la grande question ?, 2000, Collection Approches.
- La réforme du droit de la famille : 50 années de débats, 2002, Série Prologues n° 5 et 6.
- Les marocains et les marocaines face au politique : quelle place pour les femmes, Publication AFARD, 2002.
- Féminin-Masculin : la marche vers l'égalité au Maroc, 1993-2003, 2004, Publication Fondation Friedrich Ebert.
- Actes du colloque " Comprendre les inégalités Hommes -Femmes : L'approche genre : théorie et pratique, 2005, Publications du GREGED.

Objectifs du Millénaire pour le Développement

**1** *Éliminer la pauvreté extrême et la faim*

**2** *Assurer l'éducation primaire pour tous*

**3** *Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*

**4** *Réduire la mortalité infantile*

**5** Améliorer la santé maternelle

**6** Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

**7** Assurer un environnement durable

**8** Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

## Objectifs du Millénaire pour le Développement

### Rapport national 2 0 0 5

**Le présent rapport, dont l'élaboration a été pilotée  
et coordonnée par le Haut Commissariat au Plan qui en a assuré également la rédaction,  
est réalisé dans le cadre du projet PNUD/UNIFEM "Genre et OMD",  
avec l'appui financier du Fonds Japonais "Femmes et Développement"  
et du Département pour le Développement International du Royaume Uni.**

**5** Améliorer la santé maternelle

**6** Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

**7** Assurer un environnement durable

**8** Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

---